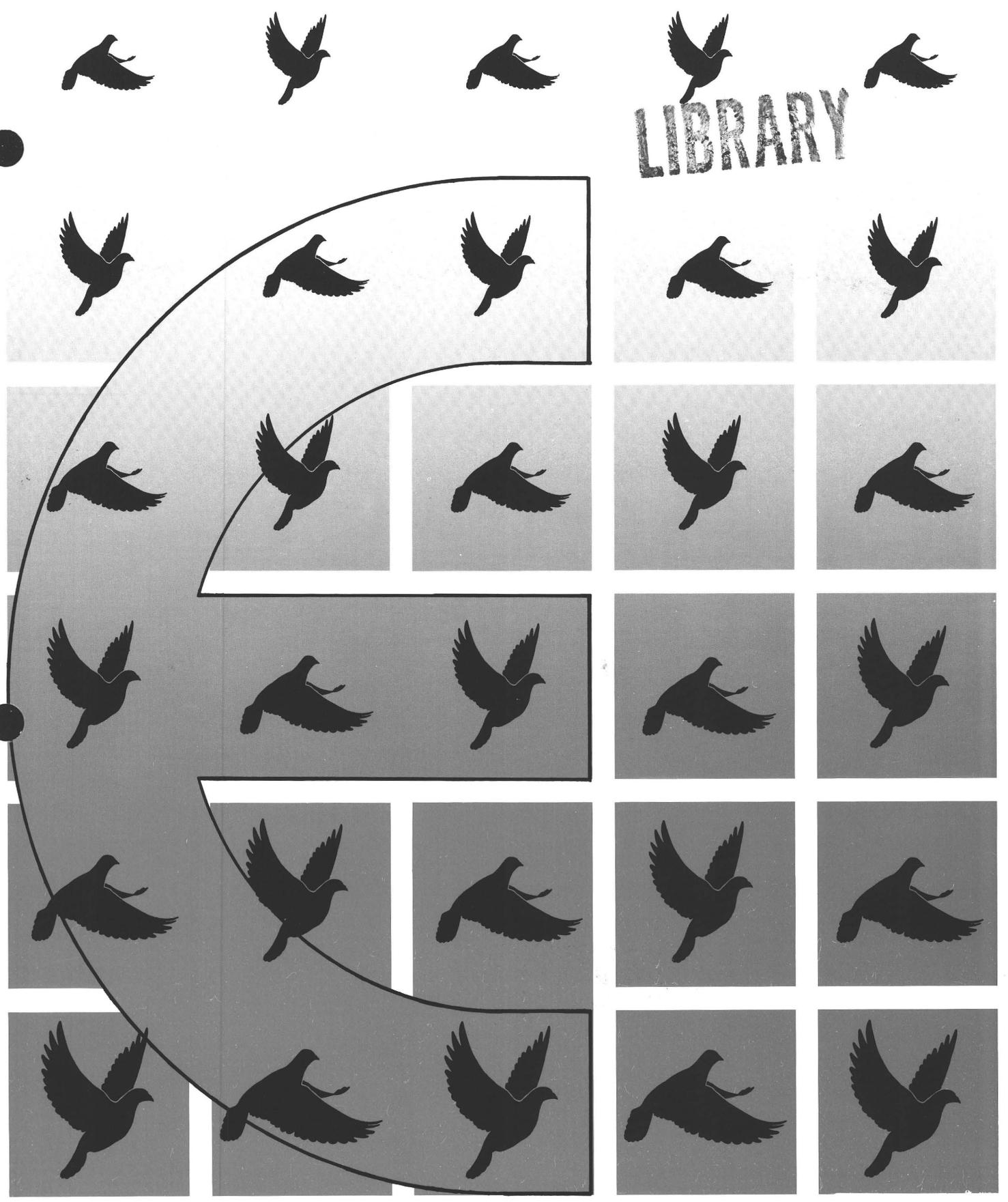


LIBRARY

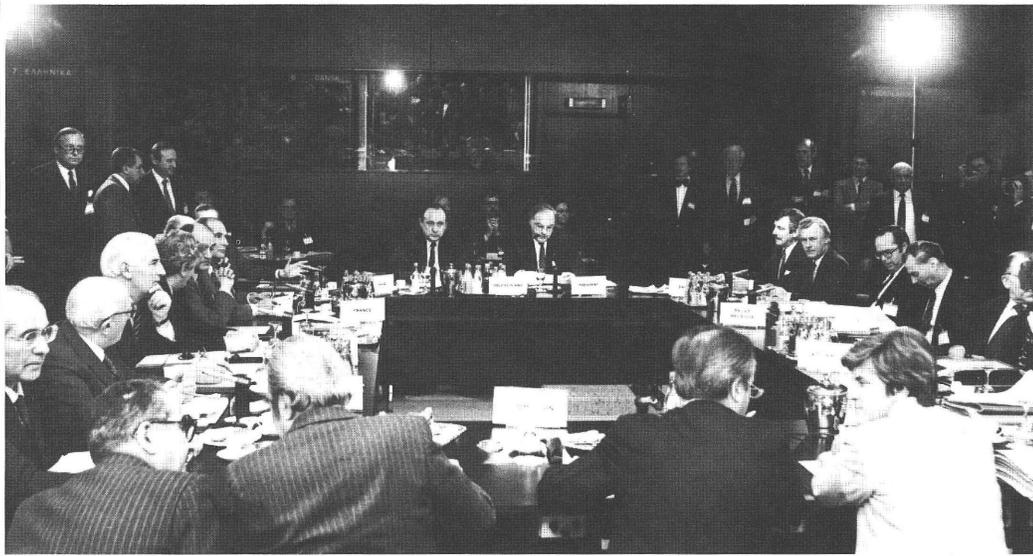


E U R O P E 1 9 8 4

Projet :

**Pierre Sieben, né 1958.**

Etudes à l'Académie "Industriële Vormgeving" à Eindhoven. □ 1979-1980 : travaille à Londres chez King & Association et Hamper & Purssell. □ 1980-1982 : réalise des programmes audiovisuels pour N.V. Luchthaven Schiphol, Pèlerinage à Saint Jacques de Compostelle, Agia-Gevaert, Pays-Bas. □ 1983 : Crée, avec son frère Frenk et Miguel Muñoz-Ortiz, sous le nom Sieben Ortiz son propre bureau de design et de communication visuelle.



Après l'échec d'Athènes

## La négociation doit continuer



Le président grec, Papandreou avec à sa droite le président de la Commission des CE, G. Thorn pendant la conférence de presse après le Conseil d'Athènes.

Le Conseil européen, qui s'est tenu du 4 au 6 décembre à Athènes, s'est soldé par un échec. Ce Conseil, qui avait été annoncé à Stuttgart comme un rendez-vous décisif à ne pas manquer, fut préparé pendant six mois à un rythme intensif. Il était porteur d'espoirs peut-être excessifs.

L'entreprise n'a pu être menée à bien. Les Chefs d'Etats et de gouvernement se sont quittés sans même s'être mis d'accord sur une simple déclaration finale.

### G. Thorn

Le président de la Commission, G. Thorn, a déclaré à Athènes après le Conseil : „La Communauté n'est pas parvenue à retrouver le consensus qu'exigent la crise économique et sociale et la tension internationale.

Il nous faut constater sans détour la gravité de l'échec sans le minimiser mais sans le dramatiser, sans essayer non plus de le camoufler par un habillage cosmétique.

Aujourd'hui, comme hier et comme demain, il n'y a pas d'autres solutions aux problèmes auxquels nous

sommes confrontés que celles qui passent par la Communauté, il n'y a pas de réponse autre qu'euro-péenne.

J'espère que cet échec rendra les Etats membres conscients de la nécessité de faire quelque chose. Les propositions faites par la présidence, en collaboration avec la Commission, restent au cœur du débat et sont les seules véritablement communautaires.

Malgré toute l'amertume que laisse un pareil échec, la Commission en tant qu'institution communautaire doit veiller à garder les rênes en mains, à éviter tout dérapage, même toute suspicion d'effondrement; nous ferons notre devoir. A Stuttgart, on a voulu une grande négociation. elle n'a pas réussi aujourd'hui, malgré nos efforts, mais la négociation doit continuer.”

### W. Martens

Le premier Ministre belge, W. Martens, a exprimé sa déception après le Conseil d'Athènes et a insisté pour que le Conseil des Ministres reprenne ses fonctions : „Il était clair que sur le dossier agricole, le Conseil des Mi-

nistres, donc les Ministres de l'Agriculture, pouvaient trouver une solution avant Athènes. Mais certaines délégations ont pensé qu'elles pouvaient obtenir de plus grandes concessions ici au niveau des Chefs de gouvernement. C'est la mauvaise méthode.

Il faut restaurer la compétence des conseils normaux. Il faut que la Commission joue de nouveau le rôle qu'il lui est confié par les traités, et plus, il faut espérer que le Parlement européen renouvelé prendra des initiatives aussi.”

### Déclaration de la Commission

Dans cet esprit, la Commission a dès le lendemain du Conseil publié la déclaration suivante :

„Après Athènes, la déception est forte, les difficultés étaient réelles, elles s'en trouvent aggravées. L'échec d'un Conseil européen n'est pas l'échec de la Communauté, il est encore moins celui d'un processus historique qui doit assurer la prospérité et la force de l'Europe.

La Commission assumera ses obligations pour assurer le maintien de l'acquis communautaire, effectuer sans attendre les progrès indispensables et réunir les conditions nécessaires à la relance de la Communauté :

- Le maintien de l'acquis communautaire exige que d'autres incertitudes ne s'ajoutent pas à celles qui résultent du Conseil européen d'Athènes. La Commission souhaite que les conditions soient réunies pour une décision rapide d'adoption du budget 1984. Le Conseil européen n'ayant pris de décision sur les mesures d'économie qu'elle

avait proposées, la Commission prendra les décisions de sa compétence et soumettra au Conseil les propositions nécessaires pour que le budget 1984 puisse être exécuté.

- Il est essentiel que soient prises à temps les décisions qui permettent à la Communauté d'honorer les engagements à l'égard d'elle-même, de ses citoyens, des pays tiers (...).

- La Commission agira pour que la crise se conclue par une relance de la Communauté. Les conditions en sont pour l'essentiel connues (...).

Cela implique que cesse l'affrontement d'intérêts nationaux contradictoires sur trop de sujets ponctuels et que soient retrouvées les procédures des traités, qui permettent seules de replacer l'intérêt communautaire supérieur au centre du débat. De cette manière seront réunies les conditions d'un accord.

L'Europe appartient à ses citoyens. Ils exigent de leurs institutions qu'elles mettent la Communauté à même d'assurer le redressement économique et de leur préparer un meilleur avenir.”

## Dans ce numéro

- 2 Frans Andriessen : les élections européennes
- 4 Rapport Albert-Ball
- 6 Politique commune sans frais
- 8 Chômage des jeunes
- 9 Prix Schuman
- 10 La CE construit
- 11 Fonds Social
- 13 Politique de la famille
- 14 Euro Forum
- 19 René Mayer

Interview de Frans Andriessen, membre de la Commission

# Il faut faire un succès des élections européennes

Le Parlement européen et la Commission sont, avec le Conseil des Ministres les deux organismes véritablement supranationaux qui supportent l'édifice communautaire. Ces deux institutions sont souvent en conflit, quelquefois même à couteaux tirés, mais elles sont pourtant, selon le Commissaire Frans ANDRIESEN, chargé des relations avec le Parlement, des „alliés naturels”. Malgré d'autres tâches accaparantes — la politique de la concurrence fait également partie de ses attributions — le Commissaire a composé et occupe avec, semble-t-il, un certain plaisir cet emploi d'intermédiaire qui a permis jusqu'ici d'éviter la collision frontale entre les deux institutions.

Rose Moers lui a demandé ses impressions après presque trois ans de travail avec le premier Parlement élu au suffrage direct.

*Pourquoi un commissaire spécialement chargé des relations avec le Parlement ? Existe-t-il des difficultés inhérentes à ces relations ?*

Non, mais les responsabilités des deux institutions sont clairement distinctes. La Commission prend les initiatives et applique les politiques. Le Parlement recommande les politiques et surveille la Commission. Dans une démocratie saine, il existe toujours une certaine tension entre l'exécutif qui agit et le Parlement qui contrôle ces activités. C'est la première raison pour laquelle quelqu'un doit veiller aux relations entre les deux institutions. La seconde raison est liée à la nature spécifique de la Communauté dans sa forme actuelle qui fait de la Commission et du Parlement des alliés naturels quand il s'agit d'influencer le pouvoir décisionnel du Conseil. Ma tâche est de maximaliser ces efforts qui au niveau du Conseil se heurtent souvent à des intérêts nationaux conflictuels. Mais mon travail comprend une troisième dimension, dont l'importance s'est accentuée récemment, qui est d'avoir un œil sur les évo-



Frans Andriessen

lutions institutionnelles dans l'ensemble, et pas seulement sur les relations entre la Commission et le Parlement. Ceci est très utile à un moment où les questions de pouvoir décisionnel, de fonctionnement des institutions et d'améliorations nécessaires dans la perspective de l'élargissement sont à l'ordre du jour.

*Vous avez souligné que la Commission et le Parlement se retrouvent souvent du même côté lorsqu'il s'agit des relations avec le Conseil. N'est-il pas un peu bizarre que le moyen d'action le plus important dont dispose le Parlement lorsqu'il est mécontent ou frustré par la façon dont sont conduites les affaires, soit le renvoi de la Commission ?*

Dans un système constitutionnel, il existe parfois des pouvoirs qui sont plus efficaces parce qu'ils ne sont pas utilisés. Par exemple, le Ministre des Finances aux Pays-Bas peut légalement donner des directives spécifiques sur la politique à suivre au président de la Banque centrale. Cette législation existe depuis 35 ans mais elle n'a jamais été uti-

lisée. Néanmoins puisque la possibilité est réelle, il existe une concertation étroite pour définir les orientations.

Il en va de même pour le Parlement qui a la possibilité de renvoyer la Commission dans ses foyers si celle-ci néglige sérieusement des devoirs. Le sachant, il est donc dans le propre intérêt de la Commission de suivre avec attention ce qui se passe au Parlement. A propos de „la tension créatrice” entre les deux institutions dont j'ai parlé précédemment, ce pouvoir du Parlement joue un rôle bénéfique. Ce à quoi je m'empresserais d'ajouter que ce pouvoir n'a — heureusement — pas été utilisé jusqu'ici. Qu'arriverait-il en effet après que le Parlement ait congédié la Commission ? Il n'a que peu à dire sur le choix des nouveaux commissaires. En effet, ce n'est que depuis la récente approbation du plan Genscher-Colombo qu'il existe une obligation de consultation du Parlement au sujet du Président de la Commission. Il peut donc renvoyer la Commission mais ne peut être sûr qu'une nouvelle Commission agira selon ses souhaits.

Mais avant tout le Parlement devrait avoir conscience que s'il décide d'appliquer une sanction aussi sévère, ce devrait être à la suite d'une négligence grave qui peut être expliquée et exposée en tant que telle à l'opinion publique de la Communauté.

*Et pourtant des rumeurs circulent actuellement à propos de la possibilité d'une action ferme car le Parlement estime qu'on est en train d'affaiblir ses pouvoirs. Il craint qu'avec l'amenuisement rapide des ressources communautaires, l'augmentation des dépenses agricoles et le remboursement au Trésor britannique il ne restera plus de marge budgétaire pour développer de nouvelles politiques sur lesquelles le Parlement a son mot à dire. Ces craintes sont-elles justifiées ?*

Il est vrai que les ressources s'épuisent alors qu'il reste beaucoup de choses utiles à faire et que cette situation affecte la position du Parlement. Mais par ailleurs je suis étonné du peu de réaction des députés européens à la proposition de la Commission d'accroître les ressources propres et de transférer certains pouvoirs des parlements nationaux au parlement européen. Il est surprenant que ce point n'ait guère retenu l'attention des députés. Et bien qu'ils aient raison de se plaindre du manque de latitude pour développer d'autres politiques, je dois souligner que l'attitude du Parlement est parfois contradictoire. En effet quand la Commission prévoit des propositions rigoureuses dans le domaine des dépenses agricoles pour alléger la charge dans le budget communautaire, le Parlement, ou tout du moins une majorité de ses membres, soutient une augmentation importante des prix agricoles qui réduit à néant tout champ libre qui pouvait se trouver dans ce budget.

*Une autre crainte que j'ai entendue être exprimée est que les pouvoirs du Parlement diminueraient encore*



*si les gouvernements décidaient le financement direct par les budgets nationaux d'un certain nombre de mesures ?*

Une telle menace existe bien. Si le débat actuel sur le budget et les ressources propres s'enlise au niveau du Conseil et qu'un certain nombre de politiques communautaires doivent être financées au plan national, il est évident que le Parlement perdrait son contrôle sur ces politiques. Le rôle du Parlement dans le cadre du budget communautaire est très important, on ne doit pas l'oublier. En fait c'est le Président du Parlement qui donne le feu vert final à ce budget.

*Pourriez-vous exprimer votre réaction à la déclaration du Président du Parlement, Piet Dankert, quand il dit que cela ne vaut pas la peine de se présenter à l'élection, l'an prochain, d'un parlement qui a en fait perdu tous ses pouvoirs ?*

Je pense que cette déclaration est un peu exagérée. Je ne nie pas qu'il y ait de sérieux problèmes et des manœuvres vers la re-nationalisation du budget communautaire. Il faut se mettre en garde contre ces tendances et les combattre avec acharnement, mais il ne faut pas être défaitiste. Nous devons continuer à travailler, l'Europe n'est pas une entreprise que l'on peut décider de commencer pour l'abandonner un peu plus tard. Nous devons continuer. C'est un processus historique dont nous devons accepter la responsabilité même si les choses n'évoluent pas comme nous le voudrions.

*Ne pensez-vous pas que les points de friction qui naissent entre les institutions sont souvent la faute du Conseil ?*

C'est certainement vrai au moins sur un point, celui de la question du vote au sein du Conseil. Si les Ministres voulaient seulement adhérer au Traité et essayer de voter normalement au lieu d'essayer sans cesse d'obtenir l'unanimité. Ceci prive la Commission de sa position (une décision unanime permet au Conseil de changer une proposition de la Commission) et empêche le Parlement, qui peut se prononcer sur une proposition de la Commission, d'influencer la décision du Conseil.

*Quelle est votre opinion sur le plan Spinelli prévoyant une rénovation des institutions européennes et préparant la voie à une union européenne ?*

J'en félicite le Parlement et je suis heureux de voir qu'en 1983 au moins un organe communautaire a pu définir une idée pour le futur. C'est bien sûr un plan d'action non pas immédiate mais future. Le fait en lui-même que le Parlement ait pu être capable de dégager un tel concept aujourd'hui est très significatif.

Ses implications peuvent même nous être utiles maintenant, dans le cadre du Traité actuel, pour arriver à des améliorations. Elles joueront certainement un rôle lorsque les projets de la Commission dans le domaine institutionnel seront discutés.

Néanmoins je ne pense pas qu'elles seront une question essentielle pour l'électeur européen.

*A six mois des prochaines élections directes, que diriez-vous aux électeurs européens pour les attirer vers les bureaux de vote ?*

Le problème auquel est confronté le Parlement est qu'il doit agir sans qu'il ait en face de lui un véritable gouvernement et sans équilibre naturel des pouvoirs. Il en résulte que le vote de l'électorat ne peut être dé-

cisif et conduire à un changement éventuel de cet équilibre de pouvoirs comme ce serait le cas à l'échelle nationale.

L'importance du Parlement européen réside pour une large part dans le fait qu'il est le seul instrument véritablement démocratique de la Communauté et qu'il lutte pour une plus grande démocratisation des institutions européennes.

L'importance de ce Parlement réside aussi dans le fait que la Communauté en elle-même est importante, un fait sur lequel on insistera jamais assez auprès de l'opinion publique. Un exemple très concret : chaque citoyen de la CE devrait comprendre que son emploi — et ceci est vrai dans tous les Etats membres — dépend au moins pour moitié de la façon dont la Communauté fonctionne. Le Français ou le Londonien qui quitte sa banlieue le matin pour aller travailler devrait savoir que son travail est déterminé, au moins pour moitié, par l'existence et le bon fonctionnement de la Communauté.

Les efforts de lutte contre le chômage, contre la crise économique, etc., doivent être entrepris dans un contexte européen si nous voulons qu'ils soient couronnés de succès. Ne serait-ce que pour cette raison, il faut prendre part à l'élection d'une institution qui est chargée d'une partie des tâches des parlements nationaux.

Et pour conclure, il est dans notre intérêt à tous, dans l'intérêt de toutes les institutions communautaires de faire de ces élections un succès car les électeurs n'éliront pas seulement le Parlement européen, mais ils le prononceront également sur l'Europe.

Rose Moers

## Dialogue Parlement- Commission

### AEROSOLS

Les aérosols déclarés défectueux par les firmes productrices et impropres à la consommation ne sont pas forcément des déchets toxiques. Seront seuls considérés comme déchets toxiques et dangereux au sens de la directive du Conseil, les aérosols dont l'agent propulseur et/ou la matière propulsée figurent sur la liste des substances reprises en annexe à ladite directive et existent en quantités ou en concentrations telles qu'ils présentent un risque pour la santé ou l'environnement. Dans ce cas, l'élimination de ces déchets doit être effectuée dans une installation, un établissement ou une entreprise ayant reçu une autorisation délivrée par les autorités compétentes des Etats membres.

Question écrite n° 682/83 de R. Dury.

### ENERGIE EOLIENNE

Une journée d'étude organisée le 22 avril 1983 à Bruxelles par le secrétariat général de l'union économique du Benelux a fait apparaître que la Recherche et le Développement et les projets de démonstration dans le domaine de l'énergie éolienne font bien souvent double emploi dans les Etats membres de la Communauté.

La Commission vient de lancer un programme prévoyant l'octroi d'un soutien financier à des projets de démonstration dans ce secteur. Ce programme a pour objectif de démontrer la fiabilité de cette source d'énergie et de favoriser son développement. Les réalisations effectuées dans ce cadre recevront le maximum de publicité auprès des industries et particuliers intéressés qui y auront également accès.

Question écrite n° 379/83 de M. Van Hemeldonck.

# „Vers le rétablissement de l'économie européenne dans les années '80”

Depuis dix ans, la croissance plafonne en Europe. Le bureau du Parlement européen a chargé deux éminents économistes de procéder à une analyse de la crise que traverse la Communauté européenne et de formuler des propositions pratiques, quant aux possibilités de redressement de l'économie européenne des années '80.

Michel Albert, ancien Commissaire au Plan français et le professeur James Ball, directeur de la „London Business School”, ont été chargés de cette mission le 15 février 1983. Leur rapport, terminé fin juin, a été publié comme document de travail du Parlement européen le 31 août.

Depuis lors, cette étude constitue le document le plus cité dans les milieux responsables. Mais il s'agit également d'un document d'une grande importance pour les citoyens européens. Elle devrait donc avant tout contribuer dans de nombreux milieux à l'abandon d'une conception erronée : la crise actuelle n'est pas la conséquence d'une fatalité que doit subir l'Europe; elle est la conséquence d'un certain nombre d'erreurs commises il n'y a pas longtemps. Un tel point de vue pourrait ouvrir la voie dans un proche avenir à un effort de créativité accru, assorti d'une relance de solidarité indispensable.

Ce rapport apporte la preuve, chiffres à l'appui, que même „l'intérêt particulier” des états-membres est désormais associé à une dimension communautaire et européenne inéluctable.

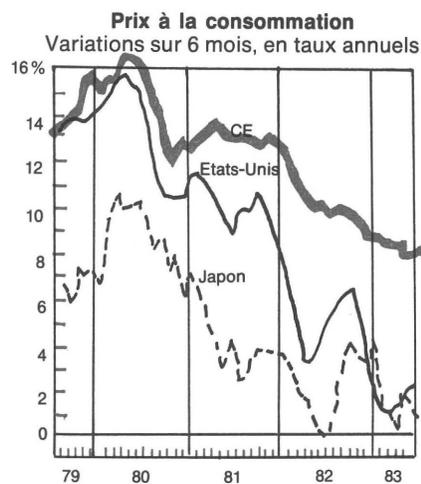
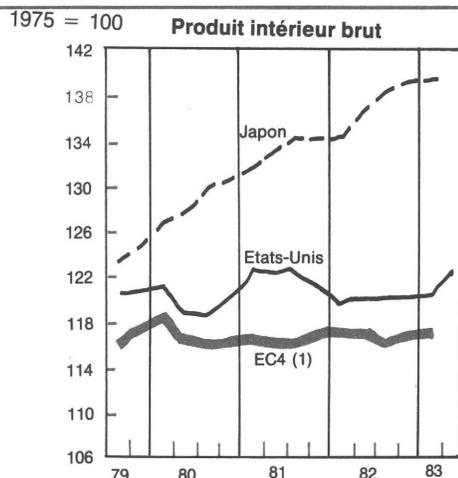
## La non-croissance

Dans la première partie du rapport, un titre significatif évoque le diagnostic rendu : „L'Europe qui n'est pas l'Europe est en route vers l'abîme de la non-croissance”.

Cette partie est écrite de concert par James Ball et Michel Albert.

Durant les dix dernières années (1973-83), l'Europe a été la seule région développée où l'on n'a pas créé d'emplois. Ceux-ci ont mé-

## Evolution comparée des économies de la CE, des Etats-Unis et du Japon, 1979-83



me diminué de 3 millions tandis qu'ils croissaient de 15 millions aux Etats-Unis ! De plus, pendant la période de croissance et de prospérité, les états européens ont développés des structures qui n'ont leur équivalent nulle part dans le monde et dont le poids financier risque de devenir insupportable. Alors que la crise s'annonçait, on a obstinément continué à accorder la priorité au pouvoir d'achat, et cela aux dépens des bénéfices orientés vers des investissements créateurs d'emploi. La consommation est restée un leitmotiv de notre société : elle a crû de 6 % depuis 1973 alors que le niveau des investissements baissait de 20 %. La première faute capitale a été de sacrifier l'avenir au présent. Résultat : entre 1973 et 1983, le chômage a quintuplé en Europe. Les entreprises qui ne pouvaient investir suffisamment ont perdu leur

capacité concurrentielle et très vite aussi des postes de travail.

Bien que l'on puisse dire que dans un premier temps, la crise européenne s'est manifestement fait ressentir aux entreprises, l'individu va désormais rapidement la subir à son tour (dans la mesure où ce n'est pas déjà le cas).

La seconde erreur capitale, c'est la dégénérescence progressive de la Communauté européenne en une „Communauté du chacun pour soi”, et cela en flagrante contradiction avec les Traités de Rome et de Paris. On ne veut plus faire de sacrifices à court terme pour obtenir en échange une croissance, mais alors à long terme. Hic et nunc, tels sont les mots d'ordre. Il manque un réel marché du capital communautaire; les entraves à la libre circulation, qui coûtent beaucoup de temps et d'argent au citoyen euro-

péen, et qui combattues par la Commission restent encore fort nombreuses dans le domaine de l'énergie, les investissements sont insuffisants; depuis 1969, le marché agricole communautaire pose ces problèmes que l'on sait en raison de l'instabilité des cours monétaires. „Aujourd'hui, les fluctuations du cours des changes forment un obstacle presque comparable au manque d'équivalence des poids et mesures. Comment faire du commerce avec des kilos et des mètres fluctuants ?” se demandent les auteurs à juste titre.

Le prix à payer pour les erreurs commises depuis les années '70 doit être versé dans les années '80 — il n'y a pas moyen d'échapper à cette vérité.

Le chômage va continuer à augmenter et va amener aux démantèlements progressifs de l'Etat-Providence. Ce qui ne constitue pas seulement une forte pression sur l'économie mais aussi une gangrène morale due à un sentiment de vide, tueuse d'énergie, qui saisit la société. De plus, le découragement des travailleurs est apparent, qui provoque chez eux le sentiment que travailler moins, peut être considéré comme une preuve de solidarité.

Un malaise général donc, faisant courir à l'Europe le risque de devenir „les Balkans de la troisième révolution industrielle”. Dès à présent, nous nous trouvons dans une situation particulièrement périlleuse : qui sait que l'Europe, dans le domaine de l'électronique, est, aujourd'hui, déjà plus dépendante de l'extérieur que dans le domaine de l'énergie ? „Le nombre d'emplois perdus en Europe à la suite de l'introduction de l'électronique, croît énormément, tandis que les emplois créés par ce secteur sont en augmentation, mais au Japon et en Amérique.”

Ce n'est pas l'Europe, mais la „non-Europe”, le manque d'unité, qui sont à la base de syndromes de non-croissance.

Les citoyens européens paient déjà le prix sous la

forme d'impôts sans cesse en hausse, d'un emploi en déclin, d'une technologie sur laquelle nous n'aurons bientôt plus prise. Le tout est source de morosité, d'insécurité et d'hésitation.

Néanmoins...

### Stratégie pour le redressement

Dans la seconde partie du rapport, les auteurs donnent séparément leur vision des possibilités de redressement.

James Ball estime que le chômage croissant est dû avant tout à un grave manque d'équilibre entre les politiques monétaire et budgétaire. Il met très spécifiquement l'accent sur la nécessité d'une modification de climat, d'une modification de l'attitude des gouvernants des Etats-membres, sans quoi, selon lui, toutes les initiatives économiques sont condamnées à échouer. „C'est pourquoi, un revirement de l'opinion publique est nécessaire” pense l'auteur, qui espère y contribuer par ce rapport. „Pour un grand nombre de ces mesures, on n'a pas besoin de gros moyens financiers, mais bien d'activisme, d'engagement et d'une faculté d'organisation. En l'absence d'une volonté politique et de l'engagement nécessaire, aucune somme ne sera suffisamment élevée pour mener à bon port une industrie européenne qui utilise pleinement les revenus d'un grand marché interne.”

M. Albert, lui aussi (dans les chapitres 5 à 8), part du postulat que les Etats-membres sont particulièrement impuissants face aux problèmes actuels, mais qu'une modeste *croissance-extra* de 1 % dans tous les pays de la Communauté européenne, serait suffisante pour débloquer la situation. Et ce à condition que l'inflation soit maîtrisée et que l'on utilise la hausse de la productivité pour rétablir les marges bénéficiaires des entreprises. Ensuite, les investissements productifs pourraient suivre.

Selon M. Albert, l'argent nécessaire pourrait être obtenu sans trop de problèmes, d'une part par un em-

prunt exceptionnel de quelques 15 milliards d'Ecu et d'autre part, par une taxe sur le pétrole brut. Il va de soi qu'un „compromis créatif” serait dans ce cas nécessaire entre les Etats-membres et les partenaires sociaux. C'est-à-dire qu'il faudrait un appui absolu pour l'ensemble du plan, sans quoi, „mieux vaudrait ne rien faire et attendre que croisse la sagesse à mesure que croissent les problèmes...”.

Les sacrifices de transition seront demandés en premier lieu aux fonctionnaires mais les autres travailleurs et leurs syndicats devront être d'accord avec „la nécessaire baisse de la croissance des salaires nominaux” pour donner un nouveau souffle à l'économie. D'autre part, les chefs d'entreprises devront manifester leur confiance en

l'avenir en utilisant pleinement ces nouvelles possibilités d'investissement.

Ensuite, M. Albert poursuit sur la non-Europe et son coût en argent et en retards sur les progrès : l'Europe des années '80 est à peine plus avancée que l'Allemagne d'avant le Zollverein. Le compartimentage à tous les niveaux coûte énormément d'argent au citoyen européen. Les exemples les plus visibles en sont les postes de douane qui compliquent toujours le trafic entre les pays de la Communauté européenne. Cette situation coûte quelques 12 milliards d'Ecu par an. Le coût supplémentaire dû au compartimentage des contrats publics (dont sont souvent absents les aiguillons de la concurrence) est évalué à 40 milliards d'Ecu par an !

Des chiffres vertigineux, qui montrent combien le besoin d'un vrai marché communautaire va de pair avec les intérêts nationaux.

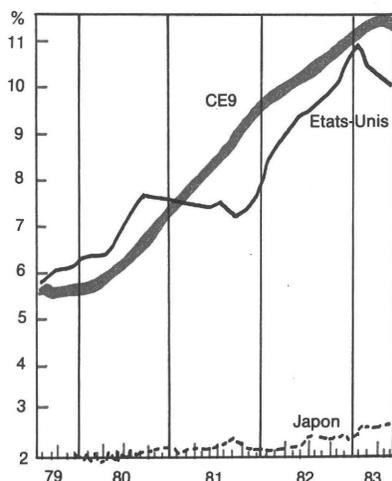
Dans le dernier chapitre du rapport, des recommandations pressantes sont faites pour accroître l'emploi par une plus grande flexibilité du travail. La diminution du temps de travail est une des possibilités mais qui va de pair avec une diminution proportionnelle des revenus, sans quoi elle causerait un impôt extraordinaire pour les entreprises et finalement, une perte de postes de travail.

Rendre le travail à temps partiel possible et intéressant est également un des moyens potentiels importants de contrer le chômage en Europe. Nos structures économiques et sociales sont encore beaucoup trop rigides et nous font risquer une fois de plus d'être à la traîne des Etats-Unis où 1/3 des nouveaux postes de travail est déjà à temps partiel. Dans ce domaine, on aurait d'urgence besoin de conventions collectives européennes afin d'obtenir une certaine harmonie et d'améliorer les droits et les conditions de travail des travailleurs à temps partiel. Une telle action pourrait être particulièrement fructueuse, notamment (et toujours selon les chiffres de M. Albert) de créer quelques 2,5 millions d'emplois nouveaux en trois ans pour les travailleurs à temps partiel. Si on ajoute à cela les 600.000 postes qui peuvent être créés par l'objectif précité d'une croissance-extra de 1 % par an, on arrive à un total de plus de trois millions de nouveaux emplois. Tout cela est possible si l'opinion publique sache faire les bons choix face aux défis de l'heure : prendre conscience de la nécessité de l'unité ou suivre son chemin de croix.

Walter Roggeman

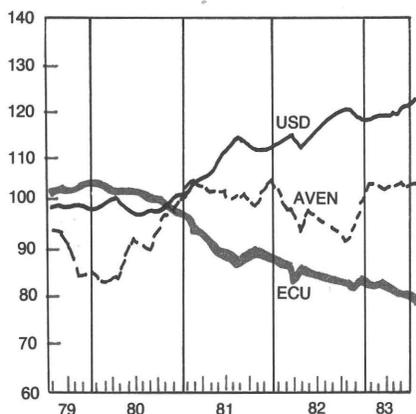
*Vers le rétablissement de l'économie européenne dans les années '80 par M. Albert et Prof. R.J. Ball, 1983-1984, 150 pp.*

### Taux de chômage



### Taux de change

Indice des droits de tirage spéciaux par unité monétaire  
mars 1979 = 100



Source : Rapport économique annuel 1983-1984.

# Une politique commune sans dépenses budgétaires

L'argent n'est pas tout. On constate parfois la tendance à croire — ou à faire croire — que pour la Commission la relance des politiques communes signifie surtout et toujours une expansion des dépenses communes. N'hésitons pas à le dire : c'est faux. Certes, il existe des domaines où des crédits financiers sont nécessaires pour agir : la recherche, la création d'un réseau européen d'infrastructures de transport, certains aspects de la politique de l'énergie, et d'autres encore. Mais même dans ces cas les dépenses communes ne représentent presque jamais une augmentation de la dépense globale de l'Europe, puisque l'action communautaire remplace — avec davantage d'efficacité — les actions nationales. Et il existe en outre un vaste domaine d'initiatives qui ne coûtent rien, et permettent au contraire de réaliser des économies parfois substantielles au bénéfice soit des budgets nationaux, soit des entreprises et des particuliers ; que l'on songe, par exemple, à la suppression ou à la simplification de certains contrôles aux frontières intracommunautaires. Globalement, dans la relance des politiques communes la volonté d'agir est encore plus importante que l'argent.

Cette constatation on la retrouve d'ailleurs très souvent dans des documents officiels et dans des déclarations. Le 16 septembre dernier, le président Thorn affirmait devant les Chambres de commerce et d'industrie de la CEE : „Il ne s'agit pas seulement d'un problème de moyens, mais avant tout d'un problème d'organisation et de comportement (...) N'est-il pas choquant de constater que, globalement, les pays de la CEE dépensent deux fois plus d'argent pour la recherche que le Japon, mais que ce sont les Japonais qui sont parvenus à rattraper les Etats-Unis en s'attribuant 40 % du marché mondial des microprocesseurs alors que l'Europe n'en fournit même pas 10 % ? Il y a là

manifestement des problèmes d'organisation et de coordination à surmonter.”

Cet exemple des microprocesseurs figurait déjà tel quel dans le mémorandum français (également de septembre 1983) en faveur de la création d'un espace européen commun de l'industrie et de la recherche : „De 1977 à 1981, les crédits affectés aux microprocesseurs ont atteint 500 millions de dollars dans la CEE et 250 millions de dollars au Japon. Mais le Japon s'est attribué 40 % du marché mondial, alors que l'Europe en détiert à peine 10 %.”

Quelques jours après, le 19 septembre, le vice-président Christopher Tugendhat diffusait les chiffres impressionnants du coût que l'économie européenne subit du fait de l'existence d'entraves aux frontières à l'intérieur du marché commun : „On a estimé le coût total du passage des frontières intracommunautaires autour de 6,75 milliards de livres par an, soit près de la moitié du budget total de la Communauté. Des calculs préliminaires effectués par les services de la Commission indiquent que le coût des formalités aux frontières pourrait être égal à quelque 5 à 10 % de la valeur hors taxe des marchandises. Rien que le temps perdu à cause des délais d'attente et des entraves aux frontières représente une perte de l'ordre de 500 milliards de livres par an.”

La suppression de telles entraves et de telles attentes, même si elle devait coûter quelque argent pour l'introduction de nouvelles procédures informatisées, offrirait en échange un avantage immédiat et substantiel qui se répercuterait sur les coûts des entreprises et donc sur la compétitivité de l'industrie communautaire.

Sur un plan plus global, le gouvernement allemand a indiqué à la mi-septembre dans un mémorandum aux autres gouvernements communautaires : „L'effet d'intégration de politiques dépourvues d'aspect financier substantiels (par exemple :

démantèlement des obstacles aux échanges et des entraves aux frontières, harmonisation des législations, politique de concurrence, coordination des politiques économiques, politique des transports) est souvent plus marqué que celui de certains programmes générateurs de dépenses.”

La liste des réalisations communautaires qui représentent effectivement un progrès important vers l'intégration de l'Europe, et qui ne coûtent rien ou presque rien, est impressionnante. Elle prouve que ceux qui s'opposent aux projets de relance de la Communauté en faisant valoir des considérations d'ordre budgétaire ne sont pas toujours de bonne foi, ou qu'ils se trompent. Un essai approximatif d'établir une telle liste est assez éloquent en lui-même :

□ **libre circulation des marchandises.** Nous avons vu ce qu'à dit M. Tugendhat du coût des entraves aux échanges qui subsistent ; l'on pourrait citer d'autres évaluations, effectuées par les opérateurs économiques eux-mêmes (Chambres de commerce, transporteurs, importateurs, etc.), qui aboutissent toutes à des conclusions analogues. Certes, il n'existe plus de droits de douane dans la CEE, ni de restrictions quantitatives ; mais les contrôles techniques, sanitaires, administratifs et fiscaux entraînent de telles pertes de temps et d'argent, qu'ils représentent une lourde charge pour l'économie européenne. La suppression de tous les contrôles n'est pas possible dans une perspective à court ou à moyen terme, car elle présuppose un degré d'intégration tel qu'il ne peut être que l'œuvre de plusieurs générations ; mais la simplification et l'allègement des contrôles et des procédures sont non seulement possibles mais même déjà mûrs, car ils ont fait l'objet de propositions (parfois assez anciennes) de la Commission et ont été étudiés et préparés sur le plan technique.

□ **harmonisations techniques.** Lorsque les normes

de fabrication de certaines marchandises diffèrent d'un Etat membre à l'autre, non seulement des „homologations” nationales sont nécessaires (ce qui alourdit la commercialisation et parfois décourage les exportateurs), mais en outre et surtout les fabricants sont obligés de prévoir dans le processus de fabrication des séries spéciales, une pour chaque pays dont les normes diffèrent, en perdant en grande partie l'avantage des „économies d'échelle” qui sont l'une des raisons d'être du marché commun et de l'espace économique élargi.

□ **rapprochement des législations.** L'établissement de législations communes ou harmonisées en matière économique a non seulement des effets politiques et psychologiques positifs (en donnant au citoyen européen la sensation tangible d'appartenir à un ensemble unique), mais il peut faciliter de manière radicale l'activité des entreprises au-delà des frontières nationales, car les dirigeants ne sont pas obligés d'analyser et appliquer des dispositions différentes selon le pays où ils étendent leur activité. En outre, des règles identiques ou analogues concernant l'admission des actions aux Bourses de valeurs, l'information des souscripteurs, etc., facilitent l'interpénétration du marché financier en élargissant les choix des épargnants.

□ d'une manière générale, toutes les dispositions relatives à la création d'un grand **marché financier unifié** n'impliquent aucune dépense directe.

□ les progrès vers la **reconnaissance réciproque des diplômes** et autres titres d'études ont les mêmes effets politiques et psychologiques cités à propos du rapprochement des législations, et ont en plus des effets positifs aussi bien pour les particuliers diplômés (qui peuvent choisir librement, selon leur convenance personnelle, le pays où exercer leur profession) que pour l'économie générale.

□ **une politique commune des transports**, comportant

notamment la libération du trafic, aurait des implications sur l'économie générale qui dépassent de loin ce que l'on pense d'habitude; la souplesse des échanges en serait facilitée, les coûts des transports (qui représentent parfois une partie importante du coût des marchandises) en seraient allégés, certaines régions périphériques de la Communauté seraient mieux insérées dans le contexte économique général.

Sur un plan plus général, il est évident que la coordination des politiques économiques nationales n'implique aucun coût budgétaire direct; elle représente pourtant l'élément fondamental de l'intégration, en permettant une meilleure convergence des performances des Etats membres (en matière d'inflation, de déficits budgétaires, etc.) et par là, la stabilité monétaire, qui permettrait à son tour de renforcer le Système monétaire

européen (SME) et d'élargir le rôle de l'Ecu, en libérant partiellement l'Europe de la dépendance excessive à l'égard du dollar.

A ces réalisations qui ne coûtent strictement rien, ou presque, sur le plan budgétaire, il faut ajouter celles qui, à première vue, comportent des dépenses, dans le sens que le budget communautaire doit y consacrer des crédits, mais qui en réalité permettent des économies, car ces crédits communautaires remplacent — avec davantage d'efficacité — des dépenses nationales. Cette catégorie d'actions couvre par exemple le vaste domaine de la recherche et de l'innovation. Des actions nationales séparées impliquent des gaspillages et des doubles emplois; une action européenne commune ou coordonnée permet d'éviter les uns et les autres. Et surtout, nous l'avons déjà vu, ce n'est pas seulement une

question d'argent, mais de résultats: les efforts nationaux ne permettent pas, dans plusieurs domaines, de faire face à la concurrence internationale. Dans sa communication du mois dernier au Conseil sur la compétitivité internationale des entreprises européennes, la Commission a écrit: „En règle générale, et sans grand succès d'ailleurs, les Etats membres ont préféré jusqu'ici agir en ordre dispersé (...) Le résultat, en dépit de quelques exceptions trop citées parce que trop rares, est patent: l'Europe perd ses parts du marché mondial pour les produits de haute technologie, elle est dominée sur son propre marché. Ce n'est pas faute d'effort financier suffisant par les gouvernements. Les efforts nationaux en matière de recherche, d'aides aux entreprises, de commandes publiques sont, lorsqu'on les additionne, grosso modo du

même ordre que ceux des principaux concurrents. Il a manqué de savoir comment exploiter la dimension communautaire.”

La conclusion est évidente. Les considérations financières et budgétaires, pour importantes qu'elles soient, ne peuvent pas faire obstacle à la relance des politiques communes, car — si la volonté politique existe — beaucoup de réalisations fondamentales sont possibles sans aucune charge financière; et lorsque la Commission demande des crédits supplémentaires pour des actions qui en ont besoin, la contrepartie est une diminution des dépenses publiques nationales, accompagnée de bien meilleures chances d'aboutir à des résultats positifs.

Riccardi

## L'intérêt commun

Les considérations et suggestions exposées dans le rapport Michel-Ball demandé par le Parlement Européen alimenteront certainement la réflexion des diverses forces politiques appelées à participer aux prochaines élections européennes, tout comme le projet de traité d'Union Européenne en voie d'approbation par l'assemblée de Strasbourg. A vrai dire, pour les principaux responsables des deux textes, le rapporteur général, Altiero Spinelli, en ce qui concerne l'Union européenne et Michel Albert et James Ball quant au rapport sur la relance, cette complémentarité n'est pas aussi évidente. En poussant à l'extrême, les promoteurs du projet de traité d'Union européenne ne croient plus guère à la possibilité de définir une politique européenne, dynamique et efficace, dans le cadre institutionnel actuel. Ils ont dès lors tendance à dramatiser l'impuissance actuelle des dirigeants européens pour provoquer le sursaut radical et salutaire de l'opinion publique, en particulier en juin 1984.

Au contraire, les auteurs du rapport sur le redressement économique, très conscients du coût exorbitant économique, social et politique de la „non Europe” et de l'urgence de trouver une issue crédible à la crise, essaient, dans le cadre institutionnel existant, „qu'un concours suffisant de forces politiques, économiques et sociales identifie clairement leur intérêt commun”. Ils ne s'opposent certes pas à la mise en place d'une Union européenne dotée de pouvoirs et compétences beaucoup plus étendus que ce n'est le cas présentement. Mais ils estiment qu'on ne peut attendre cette réalisation ambitieuse pour agir, plus modestement, mais efficacement, sur des points décisifs et essentiels: l'orientation en commun de la recherche et du développement technologique, une assistance programmée au niveau communautaire des investissements et des aides structurelles, une européanisation des commandes publiques favorisant les regroupements industriels communautaires, le renfor-

cement du Système monétaire européen vers une véritable zone d'autonomie financière, etc.

L'approbation effective du rapport Albert-Ball, même adapté, postule l'acceptation d'un destin commun, la confiance dans un avenir défini en commun. Toute sa partie critique peut considérablement aider à vouloir cet avenir commun, en montrant que tous les Etats membres, quelle que soit la politique qu'ils prétendent mener, sont condamnés à la stagnation et à la déflation par austérités compétitives, s'ils ne décident pas à sortir de leur vaine prétention à la souveraineté, de leur provincialisme stérilisant. Les gouvernements seront peut-être très satisfaits de la justification qu'apportent Michel Albert et James Ball aux formes diverses, mais remarquablement convergentes dans leurs effets, des restrictions à la consommation publique et privée, du freinage des dépenses publiques et du coût de la sécurité sociale, de l'encouragement de l'épargne et à la reconstitution des marges bénéficiaires des entreprises, qu'ils se sont sentis acculés

à accepter. Il n'est pas sûr qu'ils le soient autant des suggestions faites pour transformer cette „remise en ordre” dans le cadre du système existant en un point de départ pour un véritable redémarrage massif et rationnellement coordonné d'investissements qui tardent à se concrétiser. Or, il est vain d'espérer le ralliement du monde du travail organisé à une restructuration socio-économique transnationale, indispensable et urgente, si celui-ci n'a pas confiance en l'efficacité à terme des sacrifices consentis dans l'immédiat, si la perspective, d'un retour rapide au plein et au meilleur emploi n'est pas ouverte en même temps que les moyens financiers d'y parvenir se trouvent à nouveau rassemblés.

Le parlement européen et les diverses enceintes regroupant les interlocuteurs sociaux au plan communautaire ont un rôle décisif à jouer pour rendre crédibles les suggestions du genre de celles émises par le rapport Albert-Ball.

Raymond Rifflet,  
Conseiller Spécial  
à la Commission

# Le chômage des jeunes

Lorsqu'un employeur recrute son personnel, il recherche naturellement ce qu'il estime être „payant”. Le résultat est qu'il choisira généralement un chômeur qui possède plusieurs années d'expérience et des compétences qui peuvent être démontrées plutôt qu'un jeune qui n'a ni les unes ni les autres. C'est la raison principale, selon M. Richard, commissaire aux Affaires sociales, pour laquelle un jeune de moins de 25 ans sur quatre est sans emploi dans la Communauté européenne, contre un adulte sur dix. Mais ce n'est toutefois qu'un aspect du problème du chômage des jeunes auquel s'est attaché M. Richard. A son initiative, la Commission a élaboré une stratégie destinée à créer des emplois pour les jeunes qui, espère-t-elle, recevra le soutien des Etats membres.

Cette stratégie comporte un ensemble d'actions dont l'accroissement des possibilités d'emplois par la réduction du temps de travail et le partage des postes, des subventions aux employeurs qui recruteront des jeunes, une aide aux moins de 25 ans qui créeront leurs entreprises et l'extension d'emplois publics aux secteurs non-commerciaux de l'économie. „Il n'existe pas de remède miracle qui aurait jusqu'ici échappé à l'imagination des responsables”, déclare M. Richard, „le problème du chômage a été examiné sous toutes ses formes et les actions possibles analysées. C'est l'échelle de l'effort et la qualité des actions entreprises qui détermineront les limites de la réussite de notre stratégie. Nous avons mis l'accent sur une série de mesures qui, si elles sont mises en œuvre par les gouvernements des Etats membres, pourraient permettre la création de 2,5 millions d'emplois pour les jeunes en cinq ans.”

Le plus gros de l'effort financier devra venir des Etats, mais la Commission soutiendra leurs efforts par l'intermédiaire du Fonds social européen. M. Richard espère que le budget de ce fonds pourra être augmenté



Les jeunes à la recherche d'un emploi. Bourse organisée par l'O.N.E.M. à Courtrai. (Photo : De Standaard)

de manière significative et ses possibilités d'action au niveau des créations d'emplois élargies. En 1982, le FSE a octroyé 147 millions d'Ecus en subventions pour l'emploi des jeunes qui ont permis d'aider à la création de 300.000 de ces emplois, pour la plupart dans le secteur privé.

„Dans le passé, les programmes publics ont été conçus pour occuper les jeunes pendant une période de temps donnée plutôt que pour les insérer dans le marché du travail. Or la crédibilité des projets de formation repose sur le fait que les jeunes qui y participent trouvent un emploi acceptable.”

Dans la situation présente où il n'est pas possible, en tout cas à court terme, d'envisager un gain net d'emplois sauf très minime, une discrimination positive en faveur des jeunes est fondamentale si l'on veut qu'ils obtiennent une part plus juste des offres d'emplois. „Le taux actuel intolérable de chômage chez les jeunes n'est pas seulement un phénomène temporaire résultant d'une arrivée croissante de jeunes sur le marché du travail. Cette tendance, apparue avec l'accroissement de la population dans les années 60, ne fait que commencer et se poursuivra pendant plusieurs années. Les jeunes de 16 à 18 ans, en fin de scolarité, forment une proportion relativement modeste des jeunes chômeurs. La plupart d'entre eux ont en fait autour de 20

ans et plus de 1,5 millions sur les 4,5 millions de jeunes sans emplois sont au chômage depuis plus d'un an.”

Mis à part le facteur démographique, un ensemble d'autres facteurs ont contribué à l'avènement de la situation actuelle. La récession s'est prolongée au delà de la période qu'on pouvait imaginer avec comme résultat que le niveau de l'activité économique n'est pas suffisant pour maintenir l'emploi et encore moins d'en créer. Vient ensuite la restructuration nécessaire des industries de base pour accroître la productivité et la compétitivité dans ces secteurs traditionnellement à haut taux de main d'œuvre, qui a eu pour conséquence la disparition d'un grand nombre d'emplois. L'introduction des nouvelles technologies est également responsable d'une réduction du nombre des emplois créés dans les industries de transformation mais aussi et de plus en plus dans le secteur des services.”

M. Richard estime qu'à moyen terme les industries de haute technologie pourront offrir de nouvelles possibilités d'emplois pour les jeunes. D'autres secteurs prometteurs sont l'économie d'énergie et les petites et moyennes entreprises qui sont, de par leur nature, dynamiques, flexibles et traditionnellement à la pointe de l'innovation technique.

„L'aide aux jeunes qui créent leur propre entreprise mérite une attention particulière même s'il est vraisem-

blable que ceci n'amènera pas autant d'emplois que des initiatives dans le secteur public ou le paiement de primes aux employeurs” déclare M. Richard. „Les problèmes rencontrés dans la création de nouvelles entreprises, sous forme de société ou de coopératives, sont surtout les prêts et l'acquisition de compétence de gestion, de comptabilité ou commerciales. Mais les jeunes s'adaptent souvent mieux que leurs aînés et sont donc la plupart du temps prêts à accepter les risques qu'entraînent la création de sa propre entreprise.”

La notion de discrimination positive en faveur des jeunes chômeurs est importante estime M. Richard. „Les employeurs devraient s'efforcer de réserver aux jeunes les emplois libérés par le départ en retraite des travailleurs plus âgés. S'il est vrai que le recrutement de jeunes à salaires moins élevés risque d'être une source de „travail à bon marché” comme le font remarquer les responsables syndicaux, c'est un risque que l'on doit prendre dans la situation actuelle. Sans une action spécifique en faveur des jeunes, leur situation ne peut que se détériorer.”

M. Richard compte que les Etats membres agiront à la suite de ses propositions dès le début de l'année prochaine sinon plus tôt. „J'ai l'impression que les gouvernements et les syndicats s'éloignent des slogans pour rechercher les politiques” dit-il. Il n'est pas découragé par les résultats de la session spéciale du Parlement européen sur le chômage qui s'est tenue en avril et qui a adopté des solutions traditionnelles pour créer des emplois, telles l'encouragement des investissements et l'amélioration du climat économique général plutôt que de s'aventurer sur des voies nouvelles. „Le plus important est que la session se soit tenue quels qu'en soient les résultats spécifiques. C'était un exercice de prise de conscience.”

Bob Taylor

# Le prix Schuman pour le Comte Snoy et d'Oppuers

Le 15 novembre 1983 à Bonn fut décerné au Comte J.Ch. Snoy et d'Oppuers le prix Robert Schuman. Le Comte Snoy et d'Oppuers fut l'un des signataires du rapport „Spaak” de 1956 qui résultait des travaux du groupe d'experts des Etats membres de la CECA et qui est devenu après approbation des ministres des Affaires Etrangères à Venise le 19 mai 1956 le texte préparatoire des Traités de Rome.

Les Traités de Rome (CEE et Euratom) furent signés pour la Belgique par le Ministre des Affaires Etrangères, P.H. Spaak et par le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Economi-

ques, président de la délégation belge auprès de la Conférence Intergouvernementale, le Baron J.Ch. Snoy et d'Oppuers.

M. Snoy et d'Oppuers fut plus tard Ministre des Finances de la Belgique. Le 14 mars 1983 lui fut conféré par S.M. le Roi le titre de Comte pour ces mérites européens.

Le Comte Snoy et d'Oppuers poursuivant ses activités européennes, préside aux destinées de la Ligue européenne de coopération économique.

Nous repreneons une partie importante du discours du Comte Snoy et d'Oppuers lors de la remise du prix Schuman.



Remise du prix Robert Schuman au comte Snoy et d'Oppuers par le recteur de l'Université de Bonn, prof. dr. Franz Böckle. A l'extrême gauche, Alfred Toepfer, fondateur du prix Schuman.

Nous voulons, comme Schuman un pouvoir européen construit pas à pas sur la base de solidarités concrètes et d'une autorité collective. Cela suppose la douce obstination qui était la sienne, l'exploitation habile des circonstances, du temps, des impondérables de toute négociation. La Communauté Européenne dispose d'une Commission et d'une fonction publique indépendante, d'un Parlement élu au suffrage universel (direct), de partis européens, d'une Cour de Justice hautement et unanimement respectée. Elle souffre du blocage d'un Conseil des Ministres qui recherche trop l'unanimité, rejetant en cette matière le message essentiel de Schuman.

## Il faut que, les Etats-membres appliquent la loi de la majorité

Mais rien dans les textes juridiques ne justifie cette coutume rendue plus pénible à chaque étape d'élargissement. Rien ne serait plus conforme au respect des engagements internationaux que de l'abandonner. Il suffirait d'un souffle de conviction et d'audace d'un dépassement des horizons étroits, d'un retour à la conviction profonde de cet homme d'Etat si prodigieusement européen et humain en l'honneur duquel vous avez créé le Prix Robert Schuman.



Le comte J.Ch. Snoy et d'Oppuers.

Rien n'est plus éloigné de la conception Schumanienne que les fanfares sensationnelles dont les médias annoncent et appellent l'événement à intervalles périodiques. On a créé des sommets Européens en vue de rapprocher les points de vue et les visions politiques des chefs de gouvernement, puis sous la pression des médias on en a fait des instruments théoriques de solution des litiges. Fatalement, ils n'ont pas fonctionné.

Je veux souligner comment, le Ministre Tindemans, détenteur du Prix Robert Schuman 1980 a exercé sa fonction de président du Conseil du premier semestre 1982. Il était en présence d'un blocage du Conseil sur la politique agricole et la politique budgétaire. Après avoir épuisé beaucoup d'efforts de conciliation entre les thèses de ses collègues, en étroite coopération avec la Commission, il a eu recours au vote majoritaire et des solutions raisonnables ont été adoptées. Elles ont été approuvées et renforcées par des votes du Parlement Européen.

Sous les présidences qui ont suivi, cette évolution coutumière si nécessaire ne s'est pas renforcée, la présidence danoise y paraissait hostile et la présidence allemande n'en ayant pas trouvé l'occasion. Je ne puis encore rien dire de la présidence

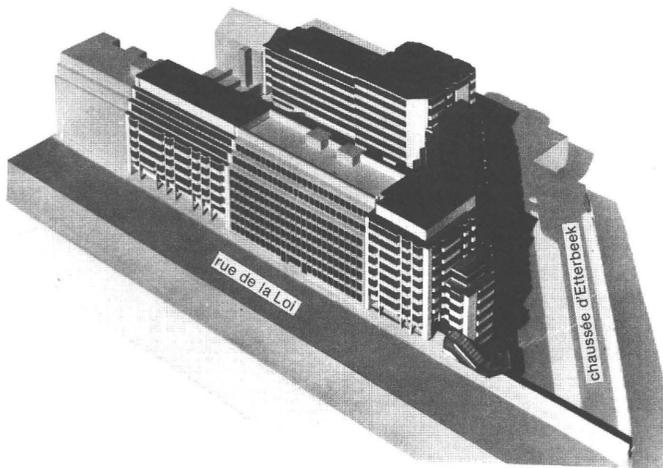
Suite à la p. 10.

# Un nouveau bâtiment pour la Commission

La Commission européenne et le gouvernement belge ont signé le 3 octobre un contrat pour l'achat par les Communautés européennes d'un bâtiment existant et d'un terrain pour la construction d'un complexe de bureaux situés rue de la Loi.

La cérémonie de signature a eu lieu en présence de M. Richard Burke, membre de la Commission chargé du personnel et de l'administration, et de M. Louis Olivier, ministre belge des travaux publics.

A l'issue de la cérémonie, M. Louis Olivier, s'adressant à M. Burke, a rappelé au nom du Gouvernement belge l'attachement du pays à l'idée européenne et à la politique d'accueil témoignée par la Belgique à l'égard des Communautés. La signature du contrat est l'expression publique d'une modification importante de l'approche de la Commission en ce qui concerne la mise à disposition et la gestion des bureaux pour les institutions communautaires.



La maquette du complexe côté rue de la Loi. Avec le toit blanc, l'immeuble déjà existant, 120 rue de la Loi.

Pour la première fois, la Commission, agissant au nom de la Communauté européenne, achète des locaux existants ainsi qu'un terrain environnant pour la construction d'un bâtiment.

A l'avenir, la Commission, suivant la recommandation de la Cour des comptes européenne, examinera la possibilité d'acheter ou de construire lorsqu'elle établi-

ra quels seront ses besoins en bureaux.

En signant l'accord aujourd'hui, la Commission achète un immeuble de bureaux existants (120 rue de la Loi) qui abrite quelque 400 fonctionnaires et qu'elle loue depuis 1973. Le prix d'achat, soit 200 millions de FB, représente quelque six années de loyer aux prix actuels.

Le terrain environnant a été acquis pour la somme symbolique de 1 FB à des conditions qui incluent les plans de construction approuvés et qui prévoient le rachat de l'immeuble de bureaux réalisé au cas où les Communautés européennes n'en auraient plus besoin. Les travaux de démolition sont en cours et les travaux de construction ont fait l'objet d'un appel d'offres dans la Communauté européenne. Il est prévu de signer les contrats avec l'entreprise principale avant la fin de l'année et de commencer les travaux de construction au printemps 1984.

Les travaux de construction dureront approximativement deux ans et demi et le complexe terminé abritera environ 1.100 membres du personnel. La surface totale sera approximativement de 44.000 m<sup>2</sup>, y compris trois sous-sols.

Une superficie de 1.000 m<sup>2</sup> environ sera réservée, conformément aux prescriptions urbanistiques, pour des magasins, des passages publics et l'accès au métro.

Suite de la p. 9.

hellénique actuellement en cours.

Mais ce que je veux dire aujourd'hui, en témoin de la négociation des Traités de 1957, en tant que signataire du rapport „SPAANK” de 1956 et des Traités de Rome, c'est que les auteurs responsables de la convention du Marché Commun et de l'Euratom attachaient au vote majoritaire du Conseil, une importance capitale.

De la même manière que Schuman en 1950 exigeait pour participer à la négociation CECA l'acceptation préalable d'une autorité supra nationale, de même les auteurs des Traités de Rome considéraient la loi de la majorité du Conseil comme sine qua non et les textes sont tellement formels qu'aucune place n'a été laissée à l'hésitation et au doute.

Cette acceptation formelle d'une délégation de souve-

raineté, dûment pondérée par un mécanisme de vote ménageant spécialement les plus grands pays, et liée à des propositions de solution présentées par la Commission est la clé du bon fonctionnement de la Communauté. Toute l'expérience d'un quart de siècle le démontre et si la crise déclenchée en 1965 par le Général de Gaulle a menacé l'existence de la Communauté elle a pu être résorbée en 1966 sans aucune modification des textes conventionnels. Il est faux en effet de prétendre qu'il y a eu un compromis à ce sujet en 1966 à Luxembourg, il n'y a eu qu'un constat de désaccord entre la France et les autres Pays-membres. De plus, le traité de fusion des Exécutifs de 1965 et les traités d'adhésion de 1972 et de 1981 ont repris sans la moindre équivoque les termes mêmes de la loi majoritaire de 1957.

Pour les petits pays euro-

pondéré est une sauvegarde essentielle. Alors que l'unanimité se traduit toujours finalement par la pression des plus pesants, l'adoption d'une décision majoritaire préparée par la Commission, est une garantie d'objectivité et de fair play. Les trois pays du Benelux bien placés par la géographie et par l'histoire pour apprécier les risques d'abus de pouvoirs l'ont toujours compris ainsi et n'ont jamais accepté des textes juridiques allant dans un autre sens.

Ainsi, le chemin de l'Europe est tracé; pour correspondre à la vision pragmatique et réaliste de Robert Schuman, pour se „dessaisir d'une parcelle de leur autonomie au profit d'une autorité collective à laquelle ils participent mais à laquelle ils se soumettent d'avance” il faut et il suffit que les états membres de la Communauté Européenne appliquent dans le fonctionnement du Con-

seil, la loi de la majorité, éventuellement qualifiée qui est inscrite dans le texte des traités de 1957, 1965, 1972 et 1981, solennellement ratifiés par les Parlements nationaux. C'est la seule voie ouverte au progrès. C'est le seul aboutissement possible du grand dessein de 1950.

Vive l'Europe !

# Projets belges dans le cadre du Fonds Social

Quatrième série 1983

Promoteur	Objectif	Concours communautaire en FB	Nombre de personnes concernées
<b>Migrants</b>			
O.N.E.M.	Cours d'enseignement linguistique à des travailleurs en vue de permettre leur intégration socio-professionnelle.	5,5 millions	40
Association pédagogique d'accueil aux jeunes immigrés	Section professionnelle.	600.000	21
Centre d'accueil „Foyer”, Bruxelles	Formation des formateurs A3 et A4. Insertion socio-professionnelle C3.	1,2 millions	139
Conseil consultatif immigrés de Bruxelles	Enseignement enfants travailleurs migrants.	187.500	173
Institut Saint-Jean Berchmans (enseignement technique catholique), Liège	Apprentissage linguistique destiné à des enfants migrants et sourds pour les intégrer dans l'enseignement général. Formation de formateurs aux techniques linguistiques et informatiques.	1,5 millions	1.875
Service social des étrangers, Bruxelles	Programme démonstratif par jeunes immigrés basé sur un enseignement linguistique biculturel afin d'assurer l'intégration la plus adéquate dans une vie professionnelle.	2,5 millions	30
Conseil consultatif des immigrés, Saint-Josse-ten-Noode	Cours d'initiation professionnelle.	88.125	9
<b>Régions</b>			
Foyer culturel de Sart Tilman	Programme continu de mise à niveau des connaissances des travailleurs en chômage, y compris la formation des formateurs dans une région prioritaire.	23 millions	500
F.U.N.O.C.	Idem	18 millions	300
Radio-Télévision-Animation	Programme continu de mise à niveau des connaissances des travailleurs en chômage dans une région prioritaire, y compris la formation des formateurs.	13,3 millions	319
F.A.C. (Formation et anim. de chô. en milieu semi-rural)	Programme continu de mise à niveau des connaissances des travailleurs en chômage dans une région prioritaire.	3,1 millions	150
Trois Vallées	Programme continu de formation de travailleurs en chômage depuis plus de six mois, dans une région prioritaire.	29,2 millions	160
Centre d'éducation permanente et de promotion sociale des travailleurs	Programme continu de mise à niveau des connaissances des travailleurs en chômage dans une région prioritaire.	6,7 millions	195
Le „Grisou” a.s.b.l., Eugies	Programme non continu de mise à niveau des connaissances des travailleurs en chômage et de formation des travailleurs en chômage depuis plus de six mois dans une région prioritaire, y compris la formation des formateurs.	26,1 millions	200
Entreprendre dans le Borinage	Programme non-continu de formation des travailleurs en chômage de plus de six mois dans une région prioritaire.	26,9 millions	48
<b>Progrès technique (Technical Progress)</b>			
O.N.E.M. (pour le compte de plusieurs entreprises)	Formation de 200 personnes dans diverses P.M.E. qui modernisent leurs techniques de production.	15 millions	200
Centre de coopération technique et pédagogique	Requalification dans la technique de la micro-électronique en faveur de personnes occupées dans des P.M.E.	2,6 millions	30
<b>Handicapés</b>			
La Serre - Outil	Orientation et préformation à de nouveaux choix professionnels pour personnes handicapées. Continuation d'une expérience démonstrative.	1,5 millions	6
La Prévoyance Sociale a.s.b.l.	Revalidation et formation de handicapés physiques graves en vue de leur réinsertion socio-professionnelle. Expérience démonstrative.	72,9 millions	200
C.P.A.S. (Centre Public d'Aide Sociale), Bruxelles	Revalidation et formation de handicapés (mentaux et/ou physiques) en vue de leur réinsertion socio-professionnelle. Programme démonstratif. Opération d'intégration dans la vie professionnelle de handicapés mentaux graves. Programme démonstratif. Opération de réhabilitation fonctionnelle par moyen de techniques sophistiquées de physiothérapie s'adressant à des handicapés victimes de traumatismes ou de rhumatismes.	15,5 millions	922

Opération de réadaptation de handicapés cardiaques : cette opération est effectuée en vue d'améliorer les systèmes de réhabilitation existants.

Programme démonstratif.

Opération de revalidation neurologique pour des handicapés hémiplegiques ou aphasiques.

Programme démonstratif.

Opération de revalidation pour des handicapés du domaine de la rhumatologie au moyen de techniques de pointe.

Programme démonstratif.

Opération de réadaptation fonctionnelle et activités pré-professionnelles en faveur de handicapés psych. résultant d'une détérioration de l'insertion sociale (alcool, toxicomanie).

Programme démonstratif.

Opération de préparation de patients psychiatriques à une réinsertion sociale et professionnelle.

Le Carat	Intégration socio-professionnelle de handicapés mentaux en économie libre. Projet démonstratif.	23,8 millions	120
Ministère de la Famille et de la Santé Publique, Genk et Hasselt	Etude des moyens d'aide afin de permettre l'intégration économique et sociale des moins-valides. Activités dans des domaines non-prioritaires.	8,8 millions	200

## Dialogue Parlement-Commission

### PATRIMOINE FORESTIER

La Commission a dressé récemment, en collaboration avec les administrations des eaux et forêts des Etats membres, l'inventaire des éléments représentant une menace pour le patrimoine forestier de la Communauté européenne.

De l'inventaire des agressions dont la forêt européenne est l'objet, il ressort deux priorités d'action communautaire à savoir : les incendies de forêts et les dépôts acides.

La Commission vient de présenter au Conseil une proposition de règlement instaurant une action communautaire destinée à accroître la protection des forêts dans la Communauté contre les incendies et les pluies acides. En ce qui concerne les précipitations acides la Commission va organiser en 1983 un colloque scientifique afin de faire le point sur les travaux de recherche actuellement engagés et d'étudier les modalités d'une action commune qui pourrait comporter notamment un renforcement des recherches nécessaires et d'autre part des modalités d'actions préventives et curatives au niveau de la forêt.

Question écrite n° 14/83 de M. Van Hemeldonck.

### STOCKAGE DANS L'ESPACE

Le professeur Harry O. Ruppe, de l'institut des techniques spatiales de l'Université technique de Munich, estime que les déchets nucléaires et les déchets spéciaux devraient être entreposés, non plus sur terre, mais dans l'espace. La Commission n'a pas encore effectué d'étude sur un entreposage des déchets nucléaires et des déchets spéciaux dans l'espace mais l'évaluation des études déjà effectuées (en particulier l'étude de la NASA/Batelle - Columbus „Space Disposal of Nuclear Waste”) montre que le transfert des déchets dans l'espace est techniquement réalisable.

Mais une telle forme d'élimination ne saurait être considérée actuellement comme une solution réaliste en raison de son coût (40 à 60 millions de dollars pour l'élimination de 5.000 kg de déchets) et des risques qu'elle comporte (chute de l'engin spatial ou avarie des systèmes de guidage).

Question écrite n° 804/83 de R. Wedekind.

## Projets de recherche

La Commission vient d'approuver la négociation des contrats de 10 projets de recherche d'un montant de 1.497.900 Ecu. Ces contrats s'inscrivent dans le programme de recherche „Ergonomie IV” dans le cadre de la recherche sociale CEECA. Une bourse est réservée à des recherches sur „L'intégration des facteurs humains dans la réorganisation de la gestion des brames entre la sortie de la coulée continue et les fours du laminoir”. Ce projet triennal est destiné à Forges de Clabecq et coûte 286.000 Ecu. L'aide européenne prévue pour ce projet s'élève à 171.600 Ecu.

## L'Europe régionale

La Communauté européenne est une communauté d'Etats. Et pourtant le vrai visage de cette Communauté est celui de ses régions. Par leur diversité, celles-ci montrent, bien mieux que ne pourraient le faire des moyennes nationales, la grande variété des structures économiques à travers l'espace. De l'Irlande à la Crète, de l'Aquitaine aux îles danoises, la Commu-

nauté européenne présente aussi de très grandes disparités dans les niveaux de développement de ses régions. Au niveau de la Communauté européenne, ces problèmes prennent un relief particulier, et justifient la mise sur pied d'une politique régionale européenne qui s'exprime par des interventions financières et une coordination des politiques économiques.

Vingt-cinq ans après son premier ouvrage, Paul Romus présente une nouvelle synthèse de ces questions, qui reprend dans ses grandes lignes son enseignement à l'Université libre de Bruxelles sous le titre d'Economie Régionale Européenne. (Presses Universitaires de Bruxelles - 940 FB)

## Chronique européenne

Une chronique européenne vient d'être ouverte en radio (RTL) tous les samedis à 7 h 15 du matin. C'est M. Gouzy, Président de l'Association des Journalistes Européens, qui tient cette rubrique qui vient à son heure. (J.P.)

# LA VIE DE LA COMMUNAUTE

## Le combat des familles d'Europe

„La plus grande cause de détresse dans la société contemporaine, c'est bien la dislocation de la famille” : ainsi s'est exprimé Mgr Montefiore, évêque de Birmingham, qui prenait la parole dans le cadre d'un symposium organisé en novembre par la COFACE (traduisons : la Confédération des associations familiales de la Communauté européenne) sur le thème de la crise qui frappe les familles dans l'Europe des Dix.

C'est un fait que les hommes, femmes et enfants d'aujourd'hui subissent les effets d'énormes changements sociaux. Pour y faire face, pour y survivre, ils et elles devront, de même que la Communauté, faire l'objet de toute l'attention et de tous les soins des autorités et des organismes concernés.

C'est ainsi que l'on peut résumer le message adressé aux participants de ce symposium. Pendant deux jours, ceux-ci ont pu entendre de nombreux orateurs qui leur ont parlé des problèmes de la baisse de la natalité, de la dissolution de l'unité familiale telle que nous l'avons toujours connue, des grands problèmes du chômage des jeunes ainsi que du sort des personnes âgées. C'est de la solution de ces problèmes, a-t-on pu entendre, que dépend l'avenir de l'Europe.

M. Nicolas Scandamis, de la Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'éducation de la Commission européenne, a déclaré que la crise démographique met en danger les structures mêmes de notre société et qu'elle affecte tant les familles que les individus. M. Margot, vice-président du Comité économique et social, a tenu à souligner, cependant qu'en dépit de tous les changements, la famille demeure le seul cadre imaginable pour la croissance et l'épanouissement des enfants, avant que ceux-ci ne puissent prendre le relais de leurs parents dans la société.

Auparavant, le symposium avait entendu une intervention vigoureuse de Mme R. Süsmut, professeur de sociologie à l'université de Dortmund et vice-présidente de la Fédération familiale des catholiques d'Allemagne. Mme Süsmut devait notamment déclarer qu'en misant sur la famille, l'Europe favorisera le développement de son économie et la défense de son environnement.

Mais la famille ne pourra s'aider elle-même que dans la mesure des moyens qu'on lui donnera : des initiatives dans ce sens s'imposent donc.

Mme Süsmut s'est attachée elle aussi, à retracer les changements sociaux intervenus au cours des vingt dernières années et à en définir les effets sur la société et la famille. Comment les progrès énormes accomplis par les technologies modifient les conditions d'existence, et cela d'une manière souvent peu harmonieuse. En outre, les systèmes éducatifs européens échouent dans la mission de préparer les jeunes à la vie.

La crise de la famille, selon Mme Süsmut, est généralement d'origine extérieure : Et d'accuser les gouvernements de se décharger de leurs tâches et de leurs problèmes sociaux sur le cellule familiale, sans s'être préalablement assurés que celle-ci est en mesure d'y faire face. Ce transfert de responsabilités n'est d'ailleurs qu'un aspect parmi d'autres „de la contradiction générale qui caractérise notre optique de la famille : d'une part nous disons que cette dernière a, par essence, un caractère strictement privé et que nous devons nous garder de nous y immiscer, mais d'autre part les politiques familiales se livrent constamment à de telles ingérences.”

Mme Süsmut estime donc qu'il est essentiel de permettre aux familles de vivre comme elles l'entendent et également de prendre conscience du changement de rôle de la femme : „Si nous ne parvenons pas à accepter le rôle social nouveau de la femme au sein de la famille, nous demeurerons incapable de trouver une solution aux problèmes de la famille elle-même et même pas aux problèmes démographiques. De nom-

breux couples se défont précocement, ce qui prouve que la séparation apparaît comme une solution acceptable bien plus tôt que ce ne fut jamais le cas. Dans les sociétés industrialisées, un jour viendra où deux mariages sur trois s'achèveront dans le divorce.”

Il conviendrait donc d'agir sur deux plans : d'une part aider à la solution du problème que posent les enfants aux couples divorcés, d'autre part, aider à une meilleure réussite de l'aventure conjugale. La période qui suit le divorce est souvent plus difficile que celle qui l'a précédée „et le drame qui englobe à la fois les enfants et les parents est une chose que je considère comme beaucoup plus grave que la chute de la natalité.”

Parlant ensuite du problème des personnes âgées, Mme Süsmut a déclaré qu'il était „d'une importance cruciale” que les jeunes et les vieux apprennent à vivre ensemble. Le troisième âge représente une proportion de plus en plus grande de la population européenne et le problème se pose : Que vont devenir les personnes âgées ? Ne seront-elles jamais qu'un fardeau supplémentaire pour la femme adulte ? Il convient donc de mettre au point une nouvelle politique du troisième âge, une politique qui permette aux personnes âgées de préserver leur dignité, de jouer un rôle utile, de demeurer actives dans la société. La COFACE et les organisations nationales devront donc s'efforcer d'ouvrir de nouvelles voies dans ce sens.

M. Aneurin Hughes, parlant au nom de M. Ivor Richard, commissaire européen aux affaires sociales, a souligné que, jamais dans l'histoire, l'homme n'a été soumis à de telles pressions. „Notre conception du travail et de l'emploi devra être complètement révisée, car le plein emploi ne pourra jamais plus être assuré dans le futur.” Beaucoup de gens devront apprendre de nouvelles manières d'être productifs. Parlant des femmes d'Europe, M. Hughes a déclaré qu'elles constituent „une richesse inexploitée”. Il est important pour la COFACE de comprendre à quel point la société est parvenue dans l'établissement ou le rétablissement des droits de la femme et de son égalité vis-à-vis de l'homme.

M. R. Burnel, vice-président de la COFACE et membre du Comité économique et social a souligné que, pour les parents, „le fait d'avoir beaucoup d'enfants se répercute sur la qualité de la

## LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

vie. Il faudrait que la loi aide davantage les familles de trois enfants ou plus." Si la Communauté européenne perd son combat pour assurer aux jeunes le droit au travail, c'est l'avenir, c'est la stabilité de la démocratie qui en pâtira. M. Burnel a lancé un appel à la solidarité : „Entretenons en nous les mêmes espoirs qui ont présidé à la création de l'Europe."

M. A. Margot, vice-président du Comité économique et social, a rappelé à l'auditoire que la Communauté, en 1983, compte 12 millions de chômeurs, dont 5 millions sont des jeunes. Il ne faut pas que, pour eux, la Communauté européenne demeure une abstraction : „Nous voulons une Communauté d'hommes et de femmes solidaires, qui sauront, par leur effort commun, assurer l'avenir de leurs enfants." En dépit du changement social et technologique, la famille, estime M. Margot, demeure le cadre naturel de l'épanouissement de l'enfant, avant qu'il ne puisse assumer des responsabilités d'adulte. Et puisque 1985 doit être „L'année de la jeunesse", le moment serait opportun de faire mieux connaître au grand public les problèmes de ces jeunes.

Sans doute, en quittant Bruxelles, les délégués au symposium ont-ils emporté une meilleure conception de ce que l'Europe attend de leurs diverses organisations, ainsi qu'un sujet de méditation, avec ces paroles de Mme Süsmut : „Dans notre société, il arrive que l'on désire les enfants mais que les réalités de la vie quotidienne en fassent ensuite des fardeaux. Pourtant, tout le monde sent qu'il manque quelque chose d'important dans la vie si l'enfant en est absent. La solution du problème n'est pas seulement une question d'argent. Ne faudrait-il aussi montrer aux jeunes la beauté des choses que l'on partage, qui est inhérente à l'état de parents ?"

## En selle

La petite reine doit être remise à l'honneur. L'organisation cycliste européenne (ECO), nouvellement créée, s'y emploiera activement.

Selon Peter Elming, le président de

l'Union cycliste danoise, la bicyclette devrait désormais jouer pleinement son rôle dans la Communauté. „Jusqu'ici, estime-t-il, la CE s'est surtout préoccupée des véhicules à moteur. ECO a fait plusieurs propositions au Parlement européen, dont l'extension des pistes cyclables ou des normes pour l'éclairage par exemple. D'autre part il n'existe aucune réglementation pour les bicyclettes dans certains Etats membres et nous pensons que le CE devrait se pencher sur cette question". Il estime que la réaction à ces propositions a été positive.

ECO rassemble 12 organisations dans 7 pays européens, la RFA, les Pays-Bas, la Belgique, le Royaume-Uni, le Danemark, la Suède et la Finlande. Pour des raisons d'économie, ECO a choisi d'établir son quartier général à Copenhague, au siège de l'organisation danoise.

## Aide à la Chine : une première

La Chine recevra une aide communautaire d'un montant de 6 millions d'Ecus (275 millions de FB) destinées au développement de l'agriculture et de la transformation des produits alimentaires, a annoncé le Président de la Commission, M. Gaston Thorn, au cours de sa visite en Chine au mois de novembre.

Cette décision représente un geste politique important puisque c'est la première fois que la République populaire chinoise bénéficie d'une aide dans le cadre du programme d'assistance financière et technique de la CE en faveur des pays en voie de développement non-associés.

Cette aide, ad hoc, ne crée pas un précédent, mais elle contribue néanmoins au succès de la visite de M. Thorn dont l'objectif principal était de „renforcer et d'élargir les relations entre la Chine et la Communauté".

Cet objectif devrait également être atteint au niveau des relations commerciales puisque M. Thorn a déclaré à la presse, à l'issue de sa visite : „Nous avons de bonnes raisons de croire que 1983 sera une année record pour nos échanges, comme l'indiquent les résultats du premier semestre. Nos économies sont, d'une certaine manière, complémentaires et les perspectives de développement des échanges commerciaux sont brillantes.

Un autre signe de ce rapprochement est le fait que des industriels européens assisteront à Peking en décembre à une conférence internationale dont le but est d'attirer des financements étrangers qui permettront d'aider la Chine à atteindre les objectifs de son 5ème plan.

## La marasme de l'industrie cinématographique

Si l'industrie du cinéma des Etats-Unis est toujours aussi florissante, ce secteur traverse une crise profonde dans la Communauté. Cette situation a des conséquences désastreuses, estime le Parlement européen, tant pour l'emploi et les revenus que pour l'avenir de ce secteur sur le plan culturel.

Le Parlement ne met pas en cause la qualité de la production. Cette crise, indique-t-il, est la conséquence des pressions exercées sur les marchés intérieurs par les „géants" supranationaux et l'organisation à grande échelle de l'industrie des médias, la concurrence de la TV, des nouvelles formes de loisirs et la faiblesse de la distribution des films européens.

Face à cette crise, le Parlement propose une série de mesures à l'échelle communautaire. La CE devrait rechercher un accord avec les Etats membres qui permette de continuer à accorder des aides nationales ou d'autres formes de soutien aux producteurs (ex. protection fiscale pour l'investissement) sans enfreindre le Traité de Rome. La Commission devrait également encourager une coopération entre l'industrie du cinéma et celle de la télévision.

## Des statistiques trompeuses

Le fossé entre les pays „riches" et les pays „pauvres" de la CE est impressionnant, si on le mesure en terme de taux de change, mais les différences s'estompent quelque peu en terme de pouvoir d'achat, souligne EUROSTAT. En effet le pouvoir d'achat donne une estimation assez juste du niveau des prix dans chaque Etat membre et donc une idée plus réaliste de l'état de nos porte-monnaie.

EUROSTAT a mesuré la PIB par habitant dans chaque Etat membre selon ces deux méthodes et établi une échelle par rapport à la moyenne communautaire (100). Les résultats montrent que dans les deux cas, le groupe des „riches" — RFA, Danemark, Luxembourg, France, Pays-Bas et Belgique — se situe au dessus de la moyenne et les „pauvres" — Grèce, Irlande, Italie et Royaume-Uni — au dessous de cette moyenne.

Mais certaines différences apparaissent. La RFA, par exemple, est en tête en terme de taux de change (129) alors

qu'elle arrive en deuxième place entérinée de pouvoir d'achat (115). De même pour le Danemark avec respectivement 125 et 111 selon la méthode.

Pour les pays „pauvres”, cette différence est encore plus marquée. La Grèce occupe le bas de l'échelle en terme monétaire (41) mais remonte à 58 en terme de pouvoir d'achat. L'écart le plus impressionnant est celui de l'Italie, avec respectivement 67 et 88 pour les deux méthodes.

Enfin Eurostat souligne que les différences entre les deux groupes diminueraient encore si l'impact des secteurs „cachés” des économies étaient pris en compte, en ajoutant toutefois qu'ils sont „difficiles à quantifier”.

## L'avenir n'est pas si sombre

Les incertitudes pèsent sur la façon dont la Communauté envisage le commerce mondial dans l'avenir, conduisant ainsi à une certain pessimisme. Mais les perspectives immédiates de développement des échanges internationaux sont plus encourageantes aujourd'hui qu'il y a un an, a déclaré Christopher Tugendhat, vice-président de la Commission, devant la Chambre internationale de Commerce le 31 octobre à Londres. Il a souligné „le progrès considérable” dans les échanges communautaires, où le déficit est passé de 37 milliards de dollars en 1980 à 4 milliards cette année.

Lors de sommets ou de réunions ministérielles, les pays industrialisés ont réaffirmé cette année leur attachement au système commercial international. Ils se sont engagés à mettre un terme et à renverser la tendance au protectionnisme en éliminant les restrictions commerciales au moment où leurs économies sortaient de la récession, a expliqué M. Tugendhat.

Il a souligné que la CE avait rempli sa part de contrat en n'adoptant „aucune nouvelle mesure importante de restriction des importations” en appelant à la lutte contre le protectionnisme et à une action de soutien de la relance, et en encourageant ses principaux partenaires de l'OCFE et les pays nouvellement industrialisés à prendre les mêmes engagements. „Les premières réactions, en tout cas celle du gouvernement japonais ces derniers jours, ont été encourageantes. Mais il reste encore beaucoup de chemin à faire”.

D'autre part, la CE soutient les efforts entrepris multilatéralement pour asseoir et élargir les échanges internationaux dans le secteur des services. Des estimations, prudentes, montrent que ce secteur représente plus de 55 % du PIB

mondial la CE arrivant en tête avec 36 % des exportations mondiales, a déclaré M. Tugendhat.

## Apprendre la paix

Dans un monde déchiré, sous „la menace constante d'une guerre atomique”, il faut enseigner la paix, estime Mme Van Hemeldonck, député au Parlement européen. Un programme d'étude sur la paix devrait être introduit dans l'enseignement, les services sociaux pour la jeunesse et l'enseignement pour adultes.

Elle demande à la Commission d'élaborer des propositions pour coordonner le travail des enseignements, des éducateurs et des individus engagés dans des travaux d'études sur la paix dans les Etats membres. La Commission devrait promouvoir une approche systématique d'un tel enseignement dans les écoles et la société en général” pour arriver à la coexistence pacifique dans le monde”.

## Halte à l'hécatombe

Plus de 50.000 morts par an sur les routes de la Communauté, un million et demi de blessés graves et plus d'un million de blessés légers : l'horreur de ces chiffres a conduit un député européen, M. Pierre Baudis, à demander que le Conseil et la Commission élaborent „aussi rapidement que possible” une législation communautaire dans le domaine de la sécurité routière.

Il avance de son côté une longue liste de propositions à cet effet : l'installation de barrières de protection sur les routes à quatre voies; l'harmonisation des règles de circulation sur les routes à trois voies et en matière de priorité; l'obligation d'équiper les véhicules de pare-brises en verre feuilleté, d'appuie-tête, de phares anti-brouillard et de ceintures de sécurité avant et arrière; l'établissement de normes minima dans le domaine technique (direction, pneus), la formation et l'examen des conducteurs; enfin un taux d'alcoolémie maximum unique de 0,8 ‰ pour tous les conducteurs de la CE.

## Agriculture : une profession défavorable

Qu'ils s'installent ou qu'ils prennent leur retraite, les agriculteurs auraient

besoin d'une action communautaire pour améliorer leur sort, affirment deux députés européens.

M. Alberto Ghergo souligne que les retraites dans le secteur agricole sont souvent inférieures à celles d'autres secteurs, jusqu'à 25 % de moins que la retraite de l'Etat en Irlande. La protection sociale relève des Etats membres. Toutefois M. Ghergo voudrait que la Commission donne une attention particulière aux régimes agricoles quand elle examinera les régimes de sécurité sociale pour préparer ses recommandations sur la retraite flexible et qu'elle supprime les inégalités les plus flagrantes.

De son côté, Mme Simone Martin demande que la Commission renforce son action d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs. Les directives socio-culturelles de la CE, datant de 1974 et arrivant à expiration cette année, n'ont pas produit les résultats escomptés, affirme-t-elle. Pour le jeune exploitant, la difficulté majeure réside dans l'importance des dettes qu'il doit contracter pour louer ou acheter ses terres, les bâtiments et le matériel. Selon Mme Martin, la Commission devrait leur apporter une aide directe avec une bonification d'intérêts et encourager la formation de sociétés qui permettraient aux jeunes de travailler sur de plus grandes exploitations.

## Fiscalité et libre-circulation

La libre circulation des travailleurs ne peut s'établir véritablement que si les discriminations fiscales disparaissent. Or dans les Etats membres les non-résidents n'ont généralement pas droit à la totalité des abattements fiscaux dont bénéficient les résidents par exemple. C'est un problème qui touche les quelques 200.000 „transfrontaliers” qui se rendent quotidiennement dans un autre Etat membre pour y travailler et deux millions de citoyens de la CE qui travaillent dans un pays autre que leur pays d'origine.

Le Conseil examine actuellement des mesures proposées par la Commission qui permettraient un traitement plus équitables de ces travailleurs. Elles prévoient que le travailleur soit imposé dans son pays de résidence, quelque soit son lieu de travail, ce qui lui permettrait de bénéficier pleinement des abattements fiscaux (Journal officiel C 21 1980). Dans le cas des Etats imposant une retenue fiscale, celle-ci serait décomptée de l'impôt total dû par le tra-

vailleur dans son pays de résidence.

Ces mesures apparaissent d'autant plus nécessaires que le nombre des travailleurs concernés risque d'augmenter considérablement avec l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté et si le projet de tunnel sous la Manche se réalise.

## Fonds social : priorité aux jeunes

La distribution du financement pour la troisième tranche d'aide du Fonds social européen reflète l'importance donnée par la Commission européenne à la lutte contre le chômage des jeunes (C(83)1399).

Plus de 225 millions d'Ecus (10,32 milliards de FB) sont consacrés à des aides à la formation et à l'emploi des jeunes, sur un montant total de 269,2 millions d'Ecus (12,34 milliards de FB), réaffirmant ainsi le principe qu'un jeune bien formé a moins de chances de se retrouver dans les files de chômage. 156.630 jeunes bénéficieront de cette aide.

Les femmes, avec près de 15 millions d'Ecus (685 millions de FB), et les handicapés (3272 bénéficiaires) se partagent la plus grande partie du montant restant. Enfin 3 millions d'Ecus (137,5 millions de FB) permettront d'aider 1583 personnes dans l'industrie textile.

## Eurochèques : du nouveau

De nouvelles mesures annoncées par la Commission, mesures qui doivent encore être soumises à l'avis des parties intéressées et concernant l'utilisation du système Eurochèque, devraient faciliter la vie des voyageurs dans quelques 40 pays européens et méditerranéens. La Commission propose en effet d'exempter les institutions financières qui sont derrière ce système de l'interdiction communautaire de pratiques commerciales restrictives.

La Commission tient toutefois à ce que les utilisateurs du système aient accès à une information détaillée sur les coûts d'utilisation.

Les Eurochèques ont été introduits en 1968. Le système a beaucoup évolué depuis cette date et il comporte actuellement des chèques normalisés et une carte de garantie bancaire. Leur utilisation est couverte par un accord international datant de 1981. Il prévoit que le chèque doit être libellé dans la monnaie du pays où a lieu la transaction et

qu'aucune commission ne peut être perçue au moment de son encaissement.

Les parties intéressées par cette question sont priées de se procurer le Journal officiel des Communautés européennes n° C 281.

## Croissance économique poursuivie en 1984

Le taux de croissance économique de la Communauté européenne devrait atteindre 1,5 % l'an prochain, contre 0,5 % cette année : ce sont là les prévisions de la Commission européenne dans son rapport économique annuel. Mais cette croissance sera inégalement répartie entre les Etats membres.

La Commission souligne deux éléments essentiels pour l'avenir de l'économie européenne : d'abord l'instabilité de l'économie mondiale, ensuite notre retard à effectuer les changements structurels qui s'imposent.

Sur le plan international, les taux d'intérêts demeurent élevés et aucune reprise des investissements ne sera réellement possible tant qu'ils ne descen-

dront pas. D'autre part, les fluctuations monétaires continuent de présenter un grave danger et elles pourraient déclencher une réaction protectionniste. Enfin, pour assurer la reprise, il faudra aussi stabiliser la dette internationale.

Sur le plan strictement européen, la Commission note que, jusqu'ici, la croissance a été entretenue par la demande intérieure. La tendance aux investissements et à la création d'emplois demeure faible. Tout comme la performance de l'industrie et des secteurs de technologie de pointe.

Autre mauvaise nouvelle : la Commission s'attend à une nouvelle augmentation du taux de chômage, qui pourrait atteindre 10,9 % de la population active, après s'être stabilisé à 10,6 % au cours des derniers mois de 1983.

Deux prédictions encourageantes (quand même !) pour terminer : le taux moyen d'inflation continuera à diminuer, l'an prochain, pour n'être plus que de 4,9 % (contre 6,3 % en 1983 et 9,1 % en 1982). D'autre part, en termes de pourcentage du produit national brut, le déficit de la balance des paiements courants devrait approcher de zéro.

## Aide d'urgence à la Belgique

La Commission vient de décider une aide d'urgence aux populations sinistrées à la suite du tremblement de terre qui a affecté la région liégeoise causant de nombreux dégâts et nécessitant l'évacuation et le rélogement de 700 familles sans abri.

Cette aide d'un montant de 300.000 Ecu est destinée en priorité aux moyens d'existence pour les personnes touchées par le cataclysme. L'aide est le témoignage de solidarité humanitaire et communautaire.



## Le Roi du Maroc à Bruxelles

La rencontre de Hassan II avec la Commission européenne en octobre fut l'occasion pour le Roi du Maroc de lancer un appel en faveur d'une coopération plus intense entre la CE et son pays.

Au cours des entretiens à Bruxelles, M. Lorenzo Natali, vice-président de la Commission, a pour sa part déclaré que l'élargissement de la Communauté n'implique aucun affaiblissement entre les pays méditerranéens et la Communauté en appelant lui aussi à une plus grande coopération CE - Maroc.

## Du stimulant pour les régions d'Europe

La Commission européenne a annoncé récemment l'octroi à huit pays de la Communauté d'une nouvelle tranche d'aide du Fonds de développement régional, la troisième de cette année. Elle se chiffre à près de 13,28 milliards de FB, répartis sur 420 projets.

Sur cette somme 874 millions de FB seront consacrés au financement de projets dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat et des services, spécialement en Allemagne, en Irlande, en Grèce et au Royaume-Uni. Il devrait en résulter la création de 4.700 emplois.

Cependant, le gros du „paquet” — 12,4 milliards de FB — ira à des projets d'infrastructure. Ainsi la nouvelle tranche assurera, dans la création d'emplois, à la fois le court et le long terme. Parmi les grands projets bénéficiaires citons surtout la construction d'une ensemble de nécessités modernes dans la région du Basilicate, en Italie, et d'un Centre national d'exposition à Glasgow, en Ecosse.

Ni la France ni le Luxembourg ne figurent parmi les pays bénéficiaires de cette troisième tranche. Depuis le début de l'année, le Fonds régional a alloué 30,75 milliards de FB répartis sur plus de 900 projets. Cependant, le niveau des dépenses est demeuré, jusqu'à présent, en dessous de la moyenne annuelle : cela est dû au fait que plusieurs Etats membres ont fait preuve d'une certaine lenteur dans le dépôt de leurs demandes : certaines administrations ont tendance à attendre, pour le faire, les derniers mois de l'année.

Depuis sa création, en 1975, le Fonds régional a financé quelques 19.000 projets représentant 358,4 milliards de FB.

## Vers un accord de coopération avec le Pacte andin

La Communauté européenne et les pays du Pacte andin sont parvenus à un accord en vue de la signature d'un traité de coopération, le premier du genre dans l'histoire de leurs relations.

Ce traité, d'une durée de cinq ans, prévoit des mesures tendant à intensifier les relations économiques et commerciales entre les deux parties, ainsi que leur coopération dans les domaines industriel, scientifique et technique. D'autres mesures tendent à promouvoir et à diversifier les échanges commerciaux.

Une commission conjointe sera chargée de veiller à la bonne application de l'accord, qui ne contient pas de clauses préférentielles.

L'accord devra maintenant être approuvé officiellement. Les représentants du Pacte andin ont exprimé l'espoir que les signatures pourront avoir lieu à Bogota, le 17 décembre. Cette date a déjà été prévue pour une réunion au sommet des dirigeants des pays concernés qui célébreront le bicentenaire de la naissance de Simon Bolivar.

## Pour les vacances plus faciles

Les ministres des Dix responsables du tourisme ont adopté, au cours d'une réunion informelle qui s'est tenue en Grèce fin novembre, diverses mesures tendant à faciliter l'existence des vacanciers.

Il s'agit par exemple d'en finir avec certaines complications paperassières au passage des frontières, d'alléger si possible les restrictions en matière de change et d'assurer aux touristes une meilleure protection sociale en cas de maladie ou d'accident.

L'industrie touristique, tout en bénéficiant indirectement de ces mesures, profitera également d'une série de décisions prises par les ministres en faveur de l'étalement des vacances et de la promotion de programmes touristiques hors saison destinés aux handicapés et aux retraités.

La plupart de ces idées ont été empruntées à une communication présentée par M. Giorgios Kontogeorgis, membre de la Commission européenne responsable de la pêche, des transports et du tourisme. Son but est de stimuler les échanges touristiques entre les pays

membres de la Communauté, d'augmenter les recettes de ce secteur, d'améliorer les communications, de mettre en valeur le potentiel touristique souvent considérable des régions pauvres de la Communauté et de préserver le patrimoine culturel de l'Europe.

## Une nouvelle stratégie minière

La Commission européenne propose de lancer une nouvelle stratégie minière pour la région de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (COM(83)651). Le plan prévoit l'utilisation de détection par satellite; une aide à la prospection, la formation, les transports et les communications; un encouragement aux sociétés minières; des fonds pour la construction d'usines de transformation par les pays ACP; et enfin un soutien pour la recherche de financements extérieurs.

La Commission suggère de „décentraliser” tous les instruments d'aide de ce secteur afin d'encourager le développement des ressources minérales de ses partenaires privilégiés du Tiers-monde. L'Europe a autant besoin de ce plan que les ACP, estime la Commission, pour „la survie de son industrie, et de là, sa survie comme puissance économique majeure”. Il faut rappeler que les pays en voie de développement fournissent à la Communauté 84 % de son étain, 90 % de son cobalt et 58 % de son cuivre.

## Les jeunes et l'Europe

Selon une récente enquête de la Commission, les 41 millions de jeunes de 15 à 24 ans que comptent la Communauté sont heureux et satisfaits en général, et ceci en dépit du fait que 11 pour cent d'entre-eux sont actuellement en chômage.

Malgré tout ce qu'on a pu dire sur le „fossé” entre les générations, l'enquête fait apparaître que 42 % des jeunes interrogés s'entendent très bien avec leurs parents, 36 % plutôt bien et 15 % assez bien. Ces liens semblent les plus forts aux Pays-Bas et en Grèce, et les plus tendus en Italie et en RFA.

A la lumière de ces réponses, on n'est donc pas surpris d'apprendre que 70 % des jeunes interrogés vivent encore chez leurs parents. Pour les autres, 13 % sont mariés, 5 % cohabitent et 5 % vivent seuls.

Mais tout est loin d'être rose. Un jeune sur deux estime que le chômage

est un risque réel. L'enquête souligne toutefois que ce sentiment provient plus d'une impression générale sur l'état des sociétés occidentales que d'une information économique.

Quand au futur, les jeunes mettent leurs espoirs dans les développements scientifiques et technologiques, la bonne volonté et la compréhension entre les gens et une amélioration du niveau et de la qualité de vie.

Un peu plus de 25 % d'entre-eux ont un espoir de changement dans les relations est-ouest. Seuls 15 % des jeunes interrogés estiment que l'Europe sera unifiée dans les 10 ou 15 années à venir.

Par contre ils craignent avant tout l'augmentation du chômage, la montée de la criminalité et du terrorisme et les effets de la pollution. Seuls 10 % des jeunes interrogés ont déclaré qu'ils redoutaient une réduction de l'influence de l'Europe dans le monde, mais 35 % ont indiqué leur crainte d'une détérioration des relations internationales. A noter que l'enquête ne comportait pas de question sur l'éventualité d'une guerre nucléaire.

Les jeunes se tournent-ils vers la religion ? Encore beaucoup moins que leurs aînés, mais peut-être plus qu'on pourrait s'y attendre à notre époque. En effet près de 50 % des jeunes interrogés se disent croyants pour 35 % de non-croyants et 9 % d'athées „convaincus”.

Leurs opinions politiques restent floues, un fait qui peut surprendre à notre époque d'explosion des médias. En effet, un jeune sur quatre n'a pas répondu lorsqu'on lui a demandé de se situer sur une échelle politique de dix échelons. Parmi ceux qui ont répondu à la question, 7 % se sont situés à l'extrême-gauche, 20 % à gauche, 31 % au centre, 14 % à droite et 4 % à l'extrême-droite. Les résultats de l'enquête indiquent que ceux qui se situent „à droite” s'intéressent surtout aux divertissements et à la culture populaire, les jeunes „de gauche” au Tiers monde, à l'écologie et à la politique.

A la question de savoir pour quelle cause ils travailleraient, lutteraient et même feraient le sacrifice de leur vie, 65 % des jeunes ont mis la paix mondiale en tête de liste. Cette réponse n'est guère différente de celle de leurs aînés. Les autres grandes causes étaient les droits de l'homme (51 %), la liberté individuelle (44 %), la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté (37 % pour chacune d'elles) et enfin l'égalité entre les sexes (22 %).

Une partie de l'enquête portait sur l'Europe : 53 % ont affirmé qu'ils se qualifiaient souvent ou quelquefois de „citoyens de l'Europe”. 23 % des jeunes interrogés sont très favorables à

l'unification de l'Europe, 49 % sont favorables et 3 % y sont opposés.

## Investir dans le futur

Les dépenses consacrées à la recherche et au développement sont de nouveau en hausse dans la Communauté. Selon le dernier rapport d'Eurostat, le Financement public de la Recherche et du Développement 1975-1982, a montré que 1978 a été l'année où s'est amorcé le redressement et la hausse a été régulière jusqu'en 1981 où les dépenses totales pour la R&D ont atteint 23,8 milliards d'Ecus (1090 milliards de FB) en termes de prix courants et de taux d'échanges.

Ce montant représente une augmentation de 2,7 % des dépenses en termes réels par rapport à 1980, c'est-à-dire un taux annuel de croissance de un pour cent plus élevé que le taux annuel enregistré pendant la période 1975-81.

En examinant les prévisions budgétaires des Etats membres pour 1981 et 1982, Eurostat constate un léger ralentissement de cette croissance, mais les dépenses continueront toutefois leur course ascendante.

La République fédérale d'Allemagne, la France et le Royaume-Uni se taillent la part du lion avec 80 % du total des dépenses de la CE. L'Italie et les Pays-Bas se partagent presque également les 20 % restants. Mais il faut remarquer la place que tient la défense dans ces dépenses : 52 % pour le Royaume-Uni et 37 % pour la France en 1981.

En 1981, 32,4 % du montant total des dépenses de R&D pour la Communauté sont allés à la recherche générale, 27,4 % à la défense, 11,2 % à l'énergie et 10,4 % à la productivité industrielle et la technologie. Viennent ensuite l'espace (3,8 %), l'agriculture (3,7 %), la santé (3 %), l'environnement (3 %), les problèmes sociaux et sociologiques (2,7 %) et enfin, l'exploration tellurique et atmosphérique (2,2 %).

Que font les autres dans ce domaine ? Eurostat indique qu'en 1979 le montant total des dépenses de R&D des Etats-Unis était 1,3 fois plus élevé que le total des dépenses des Etats membres alors que le Japon avait dépensé moitié moins. Si l'on exclut la recherche militaire, le rapport reste inchangé avec le Japon, mais les dépenses des Etats-Unis ne sont plus que 1,1 fois plus élevées que celles de la Communauté.

Enfin le rapport d'Eurostat établit quels sont les bénéficiaires. Aux Etats-Unis environ 40 % du total est attribué à des entreprises privées. Au Royaume-Uni la part est de 38 %, en Allemagne

fédérale 30 % et en France 26 %. Dans les autres Etats membres, ce sont, à part à peu près égales, l'Etat et l'enseignement supérieur qui sont les principaux bénéficiaires du budget R&D, 10 % ou moins des dépenses étant attribuées à des firmes privées.

## Acier : importations réduites l'an prochain

La Commission européenne a proposé de proroger jusqu'à la fin de l'an prochain le régime des importations d'acier en vigueur depuis 1978. On sait que ces mesures constituent le pendant de celles qui ont été prises sur le plan intérieur en vue de la restructuration de la sidérurgie (COM(83)589).

Le niveau des importations en 1984 semble devoir être légèrement inférieur à celui de cette année, même quand on l'aura exprimé en pourcentage dans la Communauté.

Un niveau de référence avait été fixé : il correspondait aux importations de la période 1976-77, durant laquelle l'acier étranger s'était adjugé 10,4 % du marché européen. Or, les importations du premier semestre de cette année correspondaient à environ 10,1 %. Pour l'an prochain, la Commission a retenu le pourcentage de 1980, qui était de 9,5 %.

Outre les restrictions quantitatives la Commission a institué un système de soutien des prix. Le principe général en est que l'acier importé ne devra pas être meilleur marché que celui produit par les sidérurgistes les plus compétitifs des pays à économie de marché. Ce système sera également maintenu en 1984. La Commission souligne cependant qu'elle est prête à ajuster ces prix, si nécessaire, pour faire face à toute concurrence déloyale.

Il semble bien, en outre, que ce régime sera prorogé en 1985. La Commission rappelle en effet que les ministres de la Communauté ont reconnu la nécessité d'appliquer le régime interne de crise de la sidérurgie européenne jusqu'à la fin de 1985. Il sera donc nécessaire de maintenir également le régime externe correspondant.

Ces dispositions s'appliqueront à tous les fournisseurs de la Communauté, à savoir l'Autriche, la Finlande, la Norvège, le Suède, l'Australie, l'Afrique du Sud, le Brésil, la Corée du Sud, l'Espagne, la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et le Japon.

## Femmes d'Europe et du Tiers-monde

### René Mayer un européen

René Mayer est incontestablement une figure marquante, non seulement de la vie politique de son pays sous la IV<sup>e</sup> République, mais aussi, et surtout, pour le rôle important qu'il a joué en apportant sa contribution à la création d'une Europe unie. C'est pour rendre hommage à cette personnalité d'envergure que sa veuve, Mme Denise Mayer, a réuni en un remarquable ouvrage des éléments biographiques importants concernant son époux.

Cet ouvrage est illustré par de nombreux témoignages, observations et réflexions émanant de ceux qui l'ont accompagné dans les étapes de son cheminement européen et national. Mme Mayer a eu le souci de faire témoigner ceux qui, par leur engagement personnel et leur stature intellectuelle, étaient à même de guider le lecteur au cœur même des expériences vécues.

Parmi ces témoignages de qualité, citons M. Maurice Couve de Murville, évoquant l'avant-guerre et le Conseil d'Etat, M. Guy de Rothschild et M. André Moreau-Néret, témoins du passage de René Mayer aux Chemins de fer français. MM. Robert Bordaz et Louis Joxe sont, quant à eux, les témoins de la participation de René Mayer au Comité français de Libération nationale à Alger et au gouvernement provisoire de 1944-1945. C'est à MM. Bonafous, Bidault et Bourges qu'il incombe d'illustrer la période de 1947 à 1953 et le rôle de René Mayer en tant que ministre de plusieurs gouvernements de la IV<sup>e</sup> République, et enfin comme Premier Ministre en 1952. Comme on le sait, M. René Mayer présida aux destinées de la Haute Autorité de la CECA. Le vieux leader français René Pleven en parle tandis que Jean Fourastié analyse son action pour une Europe unie, pour la défense des droits de l'Homme et pour la réorganisation de l'enseignement.

L'ouvrage comporte également le texte intégral du journal tenu par René Mayer de 1944 à 1945, constitué par une série de notations aiguës sur la vie politique et les personnalités d'une France à peine sortie de la guerre. Cet ouvrage contient une information abondante et précieuse pour ceux qui souhaitent approfondir l'histoire de la IV<sup>e</sup> République. Mais ceux qui s'intéressent à l'histoire générale de la France d'après-guerre, le débat sur la Communauté européenne de défense, l'essor donné à l'Europe par le Plan Schuman, y trouveront le plus grand profit.

C'est dans un esprit de tendresse et d'admiration pour son défunt mari que Mme Mayer a écrit ce livre, ce qui lui confère une atmosphère de chaleur humaine. L'objectivité reste cependant son souci majeur au fil des pages et le choix ainsi que la contribution des témoins



René Mayer.

viennent en renforcer la structure.

Prof. Herman Van Der Wee,  
U.C. Louvain.

Mayer Denise (ed.), René Mayer, Etudes, témoignages, documents, Paris, Presses Universitaires de France, 1983, 398 pp., 960 FB.

Au moment de la campagne 11.11.11, les éditions Labor-Nathan ont sorti un livre d'Anne-Marie Lizin, auquel Simone Veil a signé la préface : „Femmes d'Europe et du Tiers-monde - Quelle solidarité ?”

Ce livre est le résultat d'une analyse de comportement des responsables et des politiques de développement face à un aspect du sous-développement : la position de la population féminine et sa détérioration relative face aux „projets” de développement. L'analyse menée par Anne-Marie Lizin, membre du PE, et par la consultante française Michèle Bo Bramsen fait apparaître le désintérêt absolu réservé par les opérateurs de cette aide à l'égard des populations féminines du Tiers-monde.

Femmes d'Europe et du Tiers-monde - Quelle solidarité ? Editions Labor-Nathan, 1983, 128 pp., 395 FB.



Le 21 novembre 1983, à l'initiative du Bureau de Presse et d'Information de la Commission des Communautés européennes et le Service Juridique de la Commission fut présenté l'ouvrage „30 ans de droit communautaire” publié par la Commission.

De gauche à droite : M.F. Remion, premier président au Conseil d'Etat, vicomte W.J. Ganshof van der Meersch, procureur-général em. de la Cour de Cassation, M. Gaston Thorn, président de la Commission, M. Josse Mertens de Wilmars, président de la Cour de Justice.

## Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles.

- La journée du 25ème anniversaire : 25 ans CES — „La place et le rôle des milieux socio-professionnels dans le développement de la communauté”, 33 pp.
- La Communauté européenne éditeur, 1983/84, extrait des catalogues des publications, 8e édition, pp.
- CEDEFOP News, formation professionnelle en Europe, n° 6/1983, brochure d'information.
- Les Européens vus par eux-mêmes : dix années d'Euro-Baromètres (1973-1983), série Documentation européenne 7/1983, 49 pp.
- La politique sociale de la Communauté européenne, troisième édition, 52 pp, série documentation européenne 5/1983.
- L'Union Douanière, troisième édition, série Documentation Européenne 6/1983, 35 pp.

### EN VENTE

A la librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles ou au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles ou à l'adresse indiquée.

- „Economie Régionale Européenne par Paul Romus, Presses Universitaires de Bruxelles, 42, avenue Paul Héger 1050 Bruxelles, 1983, 342 pp, 940 FB.
- René Mayer, Etudes, témoignages, documents par Mayer Denise (éd.), Paris, Presses Universitaires de France, 1983, 398 pp, 960 FB.
- Nouvel essor des politiques communes — Bulletin des communautés européennes, supplément 4/81, 112 pp, 225 FB.
- La formation en alternance des jeunes : principes pour l'action, publié par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP), 1982, 104 pp, 165 FB.
- Femmes d'Europe et du tiers monde : quelle solidarité ? — Rapport + à la Commission d'enquête sur la situation des femmes au Parlement européen, préface de Simone Veil — Editions Labor / Fernand Nathan par Anne-Marie Lizin, membre du Parlement européen et avec la collaboration de Ma-

Le 21 novembre au Bureau de Presse et d'Information, le Secrétaire d'Etat belge aux Affaires européennes, Paul De Keersmaecker a devant un public nombreux fait un exposé sur l'état des négociations en vue du sommet d'Athènes.

A la droite de M. De Keersmaecker, Monsieur Lucien Radoux, parlementaire européen et administrateur délégué de la Maison de l'Europe, co-organisateur de ce débat.



dame Michèle Bo Bramsen, docteur en sciences politiques — 1983, 128 pp, 395 FB.

- Statistiques de base de la Communauté : comparaison avec certains pays européens, le Canada, les USA, le Japon et l'URSS, 1983, 289 pp, 250 FB.
- Trente ans de droit communautaire (Perspectives européennes), Communautés européennes — Commission 1982, 536 pp, 560 FB.

## Agenda

**12.12 :** Club d'investisseurs; **10.1.84 :** Inst. St.-Joseph (Eghezée); **17.1.84 :** Vie Féminine; **19.1.84 :** Inst. d'études Européennes; **24.1.84 :** Maris Stella (Anvers); **9.2 :** KUL - faculté de droit (droit du travail).

## Bourses de recherche

Afin de soutenir la recherche universitaire dans le domaine de l'intégration européenne, la Commission des Communautés européennes attribue en juillet 1984 20 bourses de recherche d'un montant maximum de 4500 Ecu (200.000 FB). Trois bourses sont réservées à des recherches historiques sur les origines de l'Europe communautaire. Les bourses sont destinées à de jeunes enseignants universitaires, assistants et professeurs en début de carrière qui poursuivent individuellement ou en équipe des recherches sur l'intégration européenne.

Le dépôt des candidatures doit se faire avant le 31 mars 1984, auprès de la Commission des Communautés européennes, Information universitaire, 200, rue de la Loi, 1049 Bruxelles - Tél. 235.11.11.



**1**  
Le conseil européen, du 21 et 22 mars 1983 à Bruxelles.

**2**  
Le commissaire européen Karl-Heinz Narjes, compétent pour le marché intérieur et les problèmes d'innovation lors de la séance académique le 3 mai à Gand à l'occasion de l'ouverture de Flander's Technology.

**3**  
Le Président Jean Rey, nous a quitté le 19 mai 1983.

**4**  
Il y a dix ans le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark ont signé le Traité d'adhésion à la CE. Sur la photo la signature du Traité par le premier britannique, E. Heath.

**5**  
Le Conseil européen qui s'est tenu à Stuttgart les 17, 18 et 19 juin s'est terminé par une déclaration commune qui confirme la ferme intention des Etats membres de poursuivre dans la voie de l'intégration européenne.

**6**  
C'est du 17 au 21 octobre dernier que s'est tenu dans trois villes-sœurs, Liège (Belgique), Aachen (Allemagne) et Maastricht (Pays-Bas), la rencontre Japon-Europe „Synergium 83”.

De gauche à droite : G. Thorn, président de la Commission et J. Poorterman, directeur du Bureau de Presse et d'Information visitant le stand de la CE au Synexpo.

**7**  
Les 19 et 20 novembre 1983, le comité belge de pilotage a organisé dans le cadre de l'année européenne des PME et de l'Artisanat un colloque sur le thème „Comment financer les PME ?”.

De gauche à droite : Mme A. Phlix, membre du Parlement Européen et président du comité belge de Pilotage pour l'année européenne des PME et de l'Artisanat installé fin 1982 par le ministre des classes moyennes A. De Muyter (remplacé depuis par L. Olivier) à droite sur la photo.



**A**

Agriculture	82, 83
Aubert-Bauu	84
Amérique Latine	81
Andriessen	84
Archives	81
Athène (sommet)	82, 83, 84

**B**

Bâtiment	84
Bébé-phoques	75
Budget	76, 79
Bush	76

**C**

Cardio-vasculaire	83
Chômage	76, 84
Coditel-Ciné-Vog	77
Conseil Européen	78
Contrats de recherche et d'étude	75, 76
Coopératives	79
Cour de Justice	77
Crocodile	82

**D**

Danse	76
Développement	75, 78

**E**

ECU	80
Encyclopédie	80
Elections européennes	77
Emploi	78, 79, 80, 75, 77
Energie	77, 81
Enseignement	77, 80
- secondaire	75
- scolarité	76
- technologie	82
Esprit	75
L'Europe	78
Eurobaromètre	76, 81
Euronet Diane	75

**F**

Famille	77
Femmes	78, 83
FEOGA	75, 81
Flanders' Technologie	75, 79
Fonds Régional	77, 84
	75, 83
Fonds Social	80, 83
Forêt-Noire	78
Frontières	79

**G**

GATT	75
Genscher-Colombo	78
Groenland	76

**I**

Inde	80
Interviews	
- Vankerkhoven	76
- Thorn	80
Investissements américains	81

**J**

JET	76, 81
-----	--------

**L**

Lomé III	82
----------	----

**M**

Margarine	77
Méditerrané	75

**O**

Ordinateurs	83
-------------	----

**P**

PAC	81
Parlement européen	77
Pêche	76
Pétrochimie	75
Prix Schuman	84
PME	76
Poésie	82
Politique (commune)	84
Protection sociale	77

**R**

Raffineries	81
Rey Jean	79
Retraite	75

**S**

Seveso	79
Sidérurgie	78
SME	78
Stratégie industrielle	80
Synergium	83

**T**

Télévision	80, 83
Temps de travail	75

**U**

Union européenne	82
------------------	----

**V**

Vankerkhoven	76
Vin	82